



MUNICIPAL
Gazette
 MUNICIPALE
 DE—OF
Montreal

Première année No. 24
 First Year

18 Juillet 1904
 July

Les abonnements sont reçus chez
 Le Trésorier de la Ville de Montréal,
 Hôtel de Ville

Les autres communications doivent
 être adressées au directeur de
 "LA GAZETTE MUNICIPALE"
 Hôtel de Ville

Forward subscriptions to
 The City Treasurer of Montreal
 City Hall

All other communications should be
 addressed to the managing-editor of
 "The Municipal Gazette"
 City Hall

TELEPHONE : MAIN 4240

Paraît le lundi matin
 Published every Monday
 morning
 Abonnements \$2 par an
 Subscriptions a year
 Payables d'avance
 Payable in advance

Organe officiel de la Corporation de la Ville de Montréal
 Official organ of the Corporation of the City of Montreal
 CANADA

LES MARCHÉS

Règlement amendant les règlements Nos. 296 et 302 concernant les marchés.

MARKETS

By-law amending by-laws Nos. 296 and 302, concerning markets.

(Sanctionné par le Conseil en l'assemblée du 12 juillet)

(Assented to by Council at a meeting, held the 12th of July.)

A une assemblée, etc.

At a meeting of the Council of the City of Montreal, etc.,

Il est ordonné et statué, etc.

It was ordained and enacted as follows:

Sect. 1.—La section 58 du règlement No. 296 est abrogée et remplacée par la suivante:

Sect. 1.—Section 58 of By-Law No. 296 is repealed and the following substituted therefor:

"Sect. 58.—Nulle personne faisant le commerce de gros à commission ou autrement, ne vendra ou n'exposera en vente dans aucun magasin ou entrepôt dans la Ville, en dehors des marchés aux viandes susdits, de la viande fraîche, des volailles ou du gibier, sans avoir préalablement obtenu un permis (licence) de ladite Ville, et sans avoir payé au trésorier de ladite Ville la somme de cinquante piastres. Toute telle personne aura le droit d'établir des magasins ou entrepôts en deçà du rayon de 500 verges de tout marché mentionné à la section 52 de ce règlement, mais elle ne devra pas vendre, à la fois, moins d'une carcasse de veau, mouton, cochon ou venaison ni moins d'un quartier de bœuf, ou moins de 50 livres de volaille ou de gibier, et elle devra se conformer aux dispositions de ce règlement qui se rapportent aux étaux privés de bouchers".

"Sect. 58.—No person carrying on a wholesale trade, on commission or otherwise, shall sell or expose for sale in any store or warehouse, in the City, outside of the meat markets aforesaid, any meat, poultry or game, without having previously obtained a license from the said city, and without having paid to the City Treasurer the sum of fifty dollars. Any such person shall have the right to establish stores or warehouses within the 500 yards radius of any market mentioned in section 52 of this by-law, but he shall not sell less than one carcass of veal, mutton, hog or venison, nor less than one quarter of beef, or less than 50 lbs of poultry or game, at one time, and he shall be subject to all the provisions of this by-law relating to private butcher stalls."

Sect. 2.—Les sous-sections 1, 2, 3, 4, 7 et 8 de la section 2 du règlement No. 302 sont abrogées et remplacées par les suivantes:

Sect. 2.—Sub-sections 1, 2, 3, 4, 7 and 8 of section 2 of By-Law No. 302 are repealed and replaced by the following:

(1) Pour une place sous abri, de trois pieds de largeur, pour la vente de beurre, d'œufs, de volailles, froduct de miel, cire d'abeille, laine filée, toile, plume, le produit des fermes des vendeurs,—quinze cents par jour;

"1. For a stand under cover, of three feet in breadth for the sale of butter, eggs, poultry, cheese, honey, bees' wax, wool yarn, linen, feathers, the produce of the farm of the vendors,—fifteen cents per day;

(2) Pour une place pour chaque voiture de cultivateur, quinze cents par jour; mais si telle voiture contient des légumes ou jardinages, il sera exigé et payé vingt-cinq cents par jour;

2. For a stand for a farmer's vehicle, fifteen cents per day, provided that when such vehicle contains vegetables or the produce of the gardens,—twenty-five cents per day shall be charged and paid;

(3) Pour une place de trois pieds de largeur pour la vente de fruits sauvages,—quinze cents par jour;

3. For a stand of three feet in breadth, for the sale of wild fruit,—fifteen cents per day;

(4) Pour une place de trois pieds de largeur pour la vente de quelque article non énuméré ci-dessus,—quinze cents par jour;

4. For a stand of three feet in breadth, for the sale of any article not hereinbefore enumerated,—fifteen cents per day;

(7) Pour une place pour une voiture de cultivateur, avec cochons, moutons, veaux en entier ou cochons de lait, il sera payé pour le premier animal quinze cents par jour, et cinq cents pour chaque autre animal.

7. For a stand for a farmer's vehicle with hogs, sheep, veal in the carcass or sucking pigs, there shall be paid for the first carcass, 15 cents per day, and 5 cents for every additional carcass.

(8) Les voitures susdites seront de la dimension ordinaire et ne devront pas contenir plus qu'un charge ordinaire, sinon elles paieront double droit.

8. The vehicles aforesaid shall be of ordinary size, and shall not contain more than an ordinary load; otherwise they shall pay double fees.

Sect. 3.—Le premier paragraphe de la section 51a du règlement No. 296, tel qu'amendé par la section 4 du règlement No. 302, est abrogé et remplacé par le suivant:

Sect. 3.—The 1st paragraph of Sect. 51 (a) of By-Law No. 296 as amended by Sect. 4 of By-Law No. 302, is repealed and the following substituted therefor:—

"Sect. 51a.—Des endroits spéciaux seront réservés par la Ville sur chacun des marchés, pour les commerçants, à l'exception du Marché Bonsecours, lequel marché est réservé uniquement pour les cultivateurs, jardiniers et marchands, et lesdits commerçants ne pourront, sous peine d'encourir la pénalité ci-après fixée, se placer ailleurs qu'aux endroits ainsi réservés et qui seront indiqués par le Surintendant ou les Commis, pour vendre les articles ci-dessous spécifiés, et les droits suivants, en sus de la licence mentionnée dans la section 51b, seront exigibles de tout tel commerçant ou personne quelconque qui occupe-

"Sect. 51a.—Special places shall be set apart by the City on each of the markets, for traders, with the exception of Bonsecours market, which is reserved solely for farmers, gardeners and market gardeners, and said traders shall not, under the penalty hereinafter provided place themselves elsewhere than in the places so set apart and to be indicated by the Superintendent or the Clerks to sell the articles specified hereunder, and the following rates, in addition to the license mentioned in section 51b, shall be exigible from every such

ra une place sur les espaces ainsi réservés et y exposera en vente tels articles."

Sect. 4.—La sous-section 3 de la section 76 du règlement No. 296, telle qu'amendée par la section 6 du règlement No. 302, est abrogée et remplacée par la suivante:

"(3) Pour la pesée de chaque charge simple de paille, *quinze cents.*"

Sect. 5.—Le présent règlement sera censé faire partie desdits règlements No. 296 et No. 302, qu'il amende suivant le cas, quant à la pénalité et à toutes fins que de droit.

trader or person whatsoever occupying a stand on the spaces so reserved and exposing such articles for sale thereon."

Sect. 4.—Sub-section 3 of Sect. 76 of By-Law No. 296, as amended by section 6 of By-Law No. 302, is repealed and the following substituted therefor:

"(3) For the weighing of every single load of straw, 15 cents."

Sect. 5.—This By-Law shall be considered as forming part of said By-Laws Nos. 296 and 302, which it amends, as the case may be, as regards the penalty and to all intents and purposes.

DELIBERATIONS

COMMISSION DES FINANCES

Compte rendu de l'Assemblée du 8 juillet.

Sont présents MM. les échevins Vallières, président, Sadler, Ekers, L.-A. Lapointe, Payette et DeSerres.

—Lue une lettre de M. O. Gadbois demandant un mois de congé, pour raison de santé.

Résolu: D'acquiescer à sa demande au consentement du trésorier.

—M. McLean demande aussi, avec l'approbation du trésorier, que son congé soit prolongé jusqu'au 15, à cause de l'état de sa santé.

Résolu: D'acquiescer à sa demande.

—*Résolu:* D'autoriser la sous-commission de l'Hôtel de Ville à faire exécuter les réparations et à acheter les fournitures mentionnées dans un état préparé par M. Drouin, surintendant de l'Hôtel de Ville.

—*Résolu:* D'acquiescer à la demande de M. Chaussé qui suggère certains changements dans les travaux de la propriété Préfontaine, pourvu que ces changements ne coûtent rien à la Ville et que l'entrepreneur s'engage par écrit à ne rien exiger.

—Soumise une résolution de la Commission de Police recommandant de payer le mémoire de frais des avocats employés par le constable Cochrane dans une poursuite intentée contre lui par M. L.-E. Beaugard. Le paiement de cette somme ayant été proposé, MM. les échevins Payette et Lapointe votent pour la motion et MM. les échevins Sadler, Ekers et DeSerres contre.

Mais M. l'échevin Sadler propose ensuite que ce vote soit reconsidéré et sa motion est adoptée.

M. l'échevin Payette propose alors que la motion faite pour payer le mémoire de frais en question soit de nouveau mise aux voix. Le vote est pris et la motion est adoptée (M. l'échevin DeSerres dissident.)

—Le greffier de la Ville reçoit instruction de donner avis au surintendant de la police qu'à l'avenir il devra conseiller à ses hommes, lorsqu'ils seront poursuivis pour offenses commises dans l'exécution de leurs devoirs, de s'adresser aux avocats de la Ville pour se faire défendre.

—Le greffier de la Ville reçoit aussi instruction d'écrire au Procureur-Général de la Province pour lui demander d'autoriser la Ville à faire, sans payer, les recherches nécessaires, aux bureaux d'enregistrement, pour les mutations de propriétés.

—Soumis, par les avocats de la Ville, le texte du jugement *re* Pont Wellington refusant d'homologuer le rapport des Commissaires.

Résolu: De le soumettre à la sous-commission des Expropriations et aux avocats de la Ville, afin que rapport soit fait sur les moyens à prendre dans les circonstances pour protéger les intérêts de la Ville.

—Soumis le rapport de M. A.-A. Massé concernant la pétition en rapport avec le tunnel de la rue Saint-Denis.

Résolu: Qu'il soit demandé à M. Massé de répéter sous forme de déclaration solennelle ce qu'il dit dans son rapport.

—*Résolu:* De soumettre à la sous-commission des Expropriations les comptes des commissaires *re* expropriation de la Côte Saint-Lambert.

—Lue une lettre de M. le recorder Weir suggérant d'accorder une médaille aux membres de la brigade des pompiers et de la police dans certains cas.

Résolu: De la soumettre aux Commissions des Incendies et de la Police.

FINANCE COMMITTEE

Report of Meeting, held the 8th of July.

Present: Ald. Vallières, chairman, Sadler, Ekers, L. A. Lapointe, Payette and DeSerres.

—A letter from Mr. O. Gadbois was read, asking for one month's leave of absence, on account of illness.

Resolved: To acquiesce in said request, the treasurer having given his consent to the same.

—Mr. McLean also asked that his holiday be extended until the 15th instant, owing to the state of his health.

Resolved: To grant said request.

—*Resolved:* To authorize the City Hall sub-committee to have the repairs made and to purchase the supplies mentioned in a statement prepared by Mr. Drouin, the City Hall superintendent.

—*Resolved:* To acquiesce in Mr. Chaussé's suggestion that certain alterations be made in the work now being done on the Préfontaine property, provided such alterations cost nothing to the City, and that the contractor bind himself in writing not to claim anything.

—Submitted a resolution from the Police Committee, recommending the payment of the bill of costs of the lawyers engaged by constable Cochrane in a suit brought against him by Mr. L. E. Beaugard. It having been moved that the above bill of costs be paid, Ald. Payette and Lapointe supported the motion, and Ald. Ekers, Sadler and DeSerres, voted against.

Ald. Sadler then moved that said vote be reconsidered, and the same being adopted,

Ald. Payette moved that the motion to pay said bill of costs, be again put,

And the vote having been taken, said motion was adopted. (Ald. DeSerres dissenting.)

The City Clerk was requested to notify the police superintendent that he must, hereafter, advise his men, whenever they will be prosecuted for offences committed in the discharge of their duty, to entrust their case into the hands of the City Attorneys.

The City Clerk was also requested to communicate with the Attorney General of the Province, asking him to authorize the City to make, without cost, the needed researches in the registry offices *re* transfers of property.

—Submitted by the City Attorneys the judgment *re* Wellington bridge, refusing to homologate the commissioners' report.

Resolved: To submit the same to the sub-committee on expropriations and to the City Attorneys, for the purpose of getting from them a report upon the means to be adopted to protect the interests of the City.

—Submitted Mr. A. A. Massé's report concerning the petition in connection with the St. Denis street tunnel.

Resolved: That Mr. Massé be requested to repeat, by means of a solemn declaration, that which he affirms in his report.

—*Resolved:* To submit the Commissioners' bills to the sub-committee on expropriations, *re* expropriation of St. Lambert Hill.

—Read a letter from His Honor Recorder Weir, suggesting the awarding, in certain cases, of medals to members of the fire brigade and the police force.

Resolved: To submit the same to the Fire and Police Committees.

—Soumis deux rapports de la sous-commission de la *Gazette Municipale* recommandant que le rapport annuel du surintendant de police ne soit pas publié en brochure, vu qu'il a été publié dans la *Gazette Municipale*, et que les surintendants des départements de l'Aqueduc et de l'Hygiène remettent au directeur de la *Gazette Municipale*, le plus tôt possible, leurs rapports annuels.

Résolu: De concourir.

—M. l'échevin DeSerres propose, et il est

Résolu: Qu'une somme de \$300 soit accordée à l'Hôtel-Dieu pour l'aider à acheter une voiture d'ambulance qui sera entretenue par cette maison, mais qui sera mise à l'usage du public, le montant à être pris sur les sommes d'argent perçues pour arrrages de cotisations.

—Lu le rapport des avocats de la Ville sur la requête de M. I.-C. Lavigne demandant à la Ville main levée de la saisie d'un immeuble.

Résolu: Que la Commission, vu ce rapport, ne peut accorder à M. Lavigne sa demande.

Résolu: De recommander au Conseil d'autoriser le trésorier à payer à Mme Tarlton la somme de \$226, le montant perçu *re* expropriations annuelles de 1902 rue Butler.

—Soumis le rapport de M. Normandin *re* contrats sous seing privé.

Une discussion s'engage, plusieurs amendements sont proposés et retirés et M. l'échevin Lapointe propose que M. Ethier et M. David soient chargés de faire rapport lundi, à 2 heures, sur cette question et de suggérer ce qui devrait être fait.

Résolu: De recommander le paiement des comptes des trois commissaires en expropriation rue Saint-Antoine, savoir chacun \$605.

Résolu: D'autoriser le directeur de la *Gazette Municipale* à envoyer ce journal gratuitement à la Chambre de Commerce du District de Montréal et au Montreal Board of Trade.

—De faire rapport au Conseil recommandant de payer à qui de droit le montant réclamé par James Baxter, fils, pour loyer de la station de police No 12.

Résolu: De soumettre à la sous-commission des Réceptions une lettre de M. Johnson, de la Grande Loge des Sons of England.

—Lue une lettre de MM. Elzéar Côté & Fils, annonçant qu'ils ont pris une assurance de \$2,000 pour protéger leur contrat et leur outillage en rapport avec leurs travaux *re* propriété Préfontaine.

Résolu: D'accuser réception de sa lettre.

—Soumise une lettre de la "Montreal Water & Power Co." demandant à être autorisé par le greffier de la Ville à poser des tuyaux à l'eau sur une partie de la rue Saint-André sur une distance d'à peu près 100 pieds conformément à la requête de M. Barlow.

Résolu: De faire rapport au Conseil recommandant d'autoriser le greffier de la Ville à ordonner à la "Montreal Water & Power Co." de poser des tuyaux.

—Soumise une lettre de Dame Virginie Prézeau demandant d'être payée pour sa propriété expropriée, rue Rolland.

Résolu: De la soumettre à M. Perrin.

Résolu: De soumettre à la Commission des Incendies un compte de M. Desautels pour travaux aux postes Nos 9 et 19.

—La question de l'impression de la *Gazette Municipale* étant discutée, il est proposé par M. l'échevin Lapointe et

Résolu: Que rapport soit fait au Conseil recommandant que la Ville soit autorisée à continuer de faire imprimer par M. A.-P. Pigeon la *Gazette Municipale* aux conditions stipulées dans sa soumission.

—M. Robb met devant la Commission un rapport sur les réclamations réciproques de la Ville et des compagnies de chemins de fer Pacifique et Grand Tronc. Et les estimateurs soumettent l'estimation de la valeur des propriétés de ces deux compagnies dans la Ville.

Résolu: De soumettre ces documents à la sous-commission des Expropriations.

—A la demande de M. l'échevin Lapointe, il est **Résolu:** De demander au Conseil l'autorisation de vendre en bloc ou autrement les terrains ou lots que la Ville possède à Saint-Henri.

Résolu: De recommander au Conseil de voter les sommes suivantes, à être prises sur le fonds de réserve:

—Submitted two reports from the *Municipal Gazette* sub-committee, recommending that the annual report of the police superintendent be not published in pamphlet form, as it has been published in the *Municipal Gazette*, and that the superintendents of the Water and Hygiene Departments forward, as soon as possible, their annual reports to the managing-editor of the *Municipal Gazette*.

Resolved: To concur in the same.

—On motion of Ald. DeSerres, it was

Resolved: That the Hotel-Dieu be allowed the sum of \$300, to help said institution purchase an ambulance which shall be maintained by it, but will be at the disposal of the public, said amount to be taken out of the moneys collected for arrears of taxes.

—Was read the report of the City Attorneys on the petition of Mr. I. C. Lavigne, asking the withdrawal of the seizure of an immovable.

Resolved: That considering the attorneys' report, Mr. Lavigne's request cannot be granted.

Resolved: To recommend to Council that the treasurer be authorized to pay to Mrs. Tarlton the sum of \$226, being the amount collected *re* yearly expropriations of 1902 *re* Butler street.

—Submitted Mr. Normandin's report relating to contracts made under private seal.

A debate arising, several amendments were moved and withdrawn; finally, Ald. Lapointe moved that Messrs. Ethier and David be requested to report Monday at 2 o'clock as to the course to be pursued in this matter.

Resolved: That the three accounts of the expropriation commissioners in St. Antoine street, to wit: \$605 each, be paid.

Resolved: To authorize the managing editor of the *Municipal Gazette* to send this paper, free, to the "Chambre de Commerce du District de Montréal," and to the Montreal Board of Trade.

To report to Council, recommending to pay to the proper person, the amount claimed by James Baxter, jr., for the rent of police station No. 12.

Resolved: To submit to the sub-committee on Receptions, a letter from Mr. Johnson of the Grand Lodge of the Sons of England.

—Read a letter from Messrs. Elzéar Côté & Son, saying they had secured an insurance of \$2,000 in order to protect their contract and implements in connection with their work *re* Préfontaine property.

Resolved: To acknowledge receiving said letter.

—Submitted a letter from the Montreal Water & Power Company, asking to be authorized by the City Clerk to lay a water-pipe of about 100 feet long in St. André street, in accordance with Mr. Barlow's request.

Resolved: To report to Council, recommending that the City Clerk be authorized to order the said Montreal Water & Power Company to lay said water-pipe.

—Submitted a letter from Mrs. Virginie Prézeau, asking to be paid for the expropriation of her property, Rolland street.

Resolved: To submit the same to Mr. Perrin.

Resolved: To submit to the Fire Committee an account from Mr. Desautels for work done at Nos. 9 and 19 stations.

The question of the printing of the *Municipal Gazette* having been discussed, it was moved by Ald. Lapointe:

That the City be authorized to have Mr. A. P. Pigeon continue the printing of said paper under the conditions contained in his tender.

Mr. Robb brought before the Committee a report upon the mutual claims between the City and the Canadian Pacific and Grand Trunk Railway Companies. On the other hand the valuers submitted the appraisal of the value of the properties of these two companies situated in the City;

Resolved: That these documents be submitted to the expropriation sub-committee.

—At the request of Ald. Lapointe, it was

Resolved: To ask Council for authority to sell, in a lump, or otherwise, the land or lots the City owns in St. Henry.

Resolved: To recommend to Council that the following sums be voted, the same to be taken out of the reserve fund, to wit:

Pour déposer en Cour avec l'inscription en révision dans la cause au sujet de l'expropriation des abords du pont Wellington \$ 75 00
 Pour frais de *certiorari* dans la cause de Dame Angélique Lapière 82 95
 Pour payer le compte du docteur Sharkey pour l'examen de certains échantillons d'eau 40 00
 Pour payer les dommages causés à Damase Corbeil, par suite de l'inondation de sa cave 157 20

Ajournement.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.

For legal expenses in connection with the inscription in review in the case of the expropriation of the approaches to Wellington bridge \$ 75 00
 For costs of *certiorari* in the case of Dame Angélique Lapière 82 95
 To pay doctor Sharkey's account in connection with the analysis of certain samples of water. 40 00
 To pay for damages caused to Mr. Damase Corbeil, in consequence of the flooding of his cellar 157 00

Ajourned.

L. O. DAVID,
City Clerk.

COMMISSION DES FINANCES

Compte rendu de l'assemblée du 11 juillet (assemblée ajournée)

Sont présents: MM. les échevins Vallières, président, Ekers, Payette, DeSerres, L.-A. Lapointe et Sadler.

—M. le sénateur Béique se présente devant la Commission pour appuyer la requête de l'Association d'Expositions Agricoles et Industrielles de Montréal à l'effet d'obtenir une subvention de \$10,000.

Une débat s'engageant, M. l'échevin Lapointe

Propose: D'acquiescer à la requête de ladite Association et de mettre à sa disposition une crédit de \$10,000 au réparement du prochain exercice, ledit crédit de \$10,000 devant être affecté aux fins énumérées dans la clause 11 de la charte de ladite Association, à condition toutefois qu'aucune partie de ce te subvention ne soit dépensée sans le consentement préalable de la Commission des Finances de Montréal, le tout conformément aux dispositions de la loi de Québec de 1904 concernant ladite Association d'Expositions Agricoles et Industrielles de Montréal.

Ladite proposition étant soumise aux voix,

La Commission se partage:

Pour: Ekers, DeSerres et Lapointe—3.

Contre: Sadler et Payette—2.

Elle est ainsi emportée, et il est

Résolu: En conséquence.

—Les avocats de la Ville ayant recommandé de régler la réclamation de M. Arthur Turcotte, qui se chiffre à \$200, en recouvrement de dommages subis à la suite d'une chute sur le trottoir, il est

Résolu: De recommander au Conseil de payer \$75.00 en solde de cette réclamation.

—Soumise et lue une lettre de M. J.-M. Wilson demandant à la Ville de prendre possession des matériaux de sa propriété de la rue Notre-Dame, près de la rue Frontenac, laquelle propriété est expropriée pour l'élargissement de ladite rue Notre-Dame, d'annoncer la vente de ces matériaux et de les vendre, avec l'entente que ledit M. Wilson défraiera l'annonce de la vente de cesdits matériaux.

Résolu: De recommander au Conseil d'acquiescer à la requête de M. Wilson et de nommer MM. Marcotte et Frère pour effectuer ladite vente aux conditions ordinaires.

—Soumis et lu un rapport de la Commission de l'Incineration recommandant de prolonger au 1er mai 1915 la durée de l'entreprise de l'enlèvement des charognes, et que l'entrepreneur de ce service soit relevé de l'obligation stipulée dans son contrat de payer à la Ville \$720.00 par année à partir du 1er juillet courant et qu'à partir du 1er janvier 1905 la Ville paie audit entrepreneur un montant de \$1,000 par année durant toute la durée de ladite entreprise.

Résolu: De présenter au Conseil un rapport concluant que la Commission des Finances ne peut souscrire à ce rapport.

—Soumis et lus des rapports des Commissions de la Voirie et de l'Hygiène recommandant la construction d'un égout rue Labelle, à partir de l'extrémité de l'égout actuel jusqu'à la rue De Fleurimont (coût \$6830, payable exclusivement par les propriétaires intéressés.)

Résolu: De souscrire à ces rapports.

—Soumis et lu un rapport de la Commission de l'Hygiène et des Statistiques demandant un crédit de \$4,000 pour favoriser l'établissement de dispensaires où sera distribué gratuitement du lait pasteurisé aux familles dénuées.

Sur proposition de M. Péchevin Sadler, il est

Résolu: De souscrire audit rapport, mais jusqu'à concurrence de \$500 seulement, lequel crédit devant être mis entre les mains de Son Honneur le Maire, du président de la

FINANCE COMMITTEE

Report of adjourned Meeting, held the 11th of July.

Present: Ald. Vallières, chairman, Ekers, Payette, DeSerres, L. A. Lapointe and Sadler.

—Senator Beique appeared before the Committee to support the demand of the Association of the Agricultural and Industrial Exposition of Montreal for a grant of \$10,000. And a debate arising

Ald. Lapointe moved:

"That the request of the said Association be granted and that a sum of \$10,000 be placed at their disposal, when the appropriations for the coming year are voted, said sum of \$10,000 to be used for the purposes mentioned in clause 11 of the Association charter; conditionally, however, that no portion of such sum be expended without the previous approval of the Finance Committee of the City, the whole in accordance with the provisions of the Quebec Act of 1903, concerning the Association of the Industrial Exposition of Montreal."

Said motion being put,

The Committee divided:

Yeas: Ekers, DeSerres and Lapointe—3.

Nays: Sadler and Payette—2.

So it was carried and

Resolved: Accordingly.

The City Attorneys having advised a settlement of the claim of Mr. Arthur Turcotte, amounting to \$200 damages caused by a fall on the sidewalk, it was

Resolved: To recommend to Council to pay \$75.00 in full settlement of said claim.

—Submitted and read a letter from Mr. J. M. Wilson, asking the City to take possession of, advertise for sale and sell the material of his property on Notre-Dame street near Frontenac street which is being expropriated for the widening of said Notre-Dame street, he, undertaking to pay the cost of advertising such material for sale.

Resolved: To recommend to Council to grant said request and to appoint Messrs. Marcotte Bros., for said sale at the ordinary conditions.

—Submitted and read a report of the Incineration Committee, recommending that the contract for the removal of carrion be extended to the 1st. of May 1915, and that the contractor be relieved from the payment of the amount mentioned in his contract, viz: \$720.00 per annum from the 1st. July inst. and that from the 1st. January 1905 the City pay said contractor an annual sum of \$1,000 during the whole continuance of said contract.

Resolved: To report to Council that this Committee cannot concur in the above recommendation.

—Submitted and read reports from the Road and Hygiene Committees, for the construction of a sewer in Labelle st., from end of existing sewer to De Fleurimont street, cost: \$6,830.00, payable entirely by the interested proprietors.

Resolved: To concur.

—Submitted and read a report from the Hygiene and Statistics Committee for an appropriation of \$4,000 to enable them to establish depots for the free supply of sterilized milk to very poor families.

On motion of Ald. Sadler, it was

Resolved: To concur in said report, but to the amount of \$500.00 only; said sum to be put at the disposal of His

Commission des Finances et du Président de la Commission de l'Hygiène afin d'aider toute association tendant à réduire le chiffre de la mortalité des enfants de la Ville, par la fourniture de lait pasteurisé aux enfants des familles démunies de la Ville.

Ajournement.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.

Worship the Mayor, the chairman of the Finance and Health Committees, in order to help any association formed with the intention of lessening the infant mortality in the City of Montreal, by providing sterilized milk for the children of the very poor families of the City.

Adjourned.

L. O. DAVID,
Secretary.

COMMISSION DE LA VOIRIE

Compte rendu de l'assemblée du 11 juillet (assemblée ajournée)

Sont présents: MM. les échevins Larivière, président, Turner, Gallery, Lapointe, Bastien et Leclaire.

DELEGATIONS.
—M. David Cochrane, secrétaire de la "Sicily Asphaltum Paving Company" se présente devant la Commission au sujet de l'épreuve qu'on subie diverses espèces de blocs de granit.

L'on informe ce monsieur que l'inspecteur de la Ville soumettra son rapport à ce sujet à la prochaine assemblée.

—M. Geo. Sheppard, représentant la succession Sheppard, se présente devant la Commission et se plaint de ce que l'on est à construire un égoût dans une partie de la rue Iberville qui n'appartient pas à la Ville.

M. le président explique que, dans l'intérêt de la santé publique, la Ville a le droit de faire construire ledit égoût.

—M. F.-X. Prénoveau, de la société Martineau & Prénoveau, entrepreneurs, se présente devant la Commission maintenant terminé, et pour lui demander à quelle date la Commission aimerait à en faire l'inauguration officielle.

M. le président informe M. Prénoveau qu'il serait averti d'avance du jour choisi pour cette célébration.

RAPPORTS

Sur le rapport du Bureau de Santé, il est Résolu: Qu'un rapport soit présenté au Conseil, recommandant que la Commission de la Voirie soit autorisée à faire construire un égoût, rue Labelle, à partir de l'extrémité de l'égoût actuel jusqu'à la rue De Fleurimont.

Ajournement jusqu'à demain matin, à 9.30 heures.

J.-H. DILLON,
Secrétaire.

ROAD COMMITTEE

Report of adjourned Meeting, held the 11th of July.

Present: Ald. Larivière, chairman, Turner, Gallery, Lapointe, Bastien and Leclaire.

DELEGATIONS.

—Mr. David Cochrane, secretary of the Sicily Asphaltum Paving Company came before the Committee in regard to the test of various granite blocks.

Mr. Cochrane was informed that the City Surveyor's report on this subject would be submitted next meeting.

—Mr. Geo. Sheppard representing the Sheppard Estate appeared before the Committee and complained that a sewer was being constructed in a portion of Iberville street which is not City property.

The chairman explained that in the interest of public health, the City had the right to construct the said sewer.

—Mr. F. X. Prénoveau of the firm of Martineau & Prénoveau, contractors, came before the Committee and declared that the St. Denis street subway has been completed, and enquired when the Committee desired to have the official opening.

The chairman informed Mr. Prénoveau that he would be advised beforehand of the day decided upon for the event.

REPORTS.

—On the report of the Board of Health, it was Resolved: That a report be made to Council recommending that the Road Committee be authorized to have a sewer constructed in Labelle street from the end of the existing sewer to De Fleurimont street.

Adjourned until to-morrow morning at 9.30 o'clock.

J. H. DILLON,
Secretary.

COMMISSION DE LA VOIRIE

Rapport de l'assemblée du 12 juillet (assemblée ajournée)

Sont présents: MM. les échevins Larivière, président, Gallery, N. Lapointe, Bastien et Leclaire.

REQUETES, ETC.

—De propriétaires et de locataires d'immeubles de la rue Notre-Dame Est, demandant qu'il soit enjoint au chemin de fer Pacifique Canadien de faire entourer d'une clôture les édifices que ladite compagnie est en train de faire démolir entre la rue Notre-Dame et la rue des Commissaires, depuis la rue Lacroix jusqu'à la rue Panet, et de plus, de restaurer les trottoirs.

Résolu: Que ladite compagnie soit priée de faire ériger, immédiatement, la clôture demandée.

Il est aussi Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit prié de dresser un rapport au sujet des trottoirs qui devront être restaurés dans les environs.

—De la "Sicily Asphaltum Paving Company" demandant que lui soit remboursé le montant du dépôt qu'elle a fait en même temps que sa soumission pour la confection de pavages permanents.

Résolu: Que soient remboursés les dépôts faits en même temps que les soumissions pour la confection de pavages permanents, ainsi qu'il suit:

La "Sicily Asphaltum Paving Co." (pavages d'asphalte)	\$100.00
La "Warren Bituminous Paving Co." (pavages d'asphalte)	100.00

ROAD COMMITTEE

Report of adjourned Meeting, held the 12th of July.

Present: Ald. Larivière, chairman, Gallery, N. Lapointe, Bastien and Leclaire.

PETITIONS, ETC.

—From proprietors and tenants of immovables on Notre-Dame street East, requesting that the Canadian Pacific Ry. Co., be ordered to fence in the buildings which said company is demolishing between Notre-Dame and Commissioners streets from Lacroix to Panet street; and furthermore that the sidewalks be restored.

Resolved: That the Canadian Pacific Ry. Co., be instructed to proceed immediately with the erection of the fences required.

It was also

Resolved: That the City Surveyor be instructed to prepare a report regarding the sidewalks which require to be restored in the said vicinity.

—From the Sicily Asphaltum Paving Company, requesting that the deposit made with the tender for laying asphalt pavements, be refunded.

Resolved: That the deposits made with tenders for laying asphalt pavements be reimbursed as follows:

Sicily Asphaltum Pav'g Co. (asphalt pavements)	\$100 00
Warren Bituminous Pav'g Co. (asphalt pavements)	100 00

Bellhouse, Dillon & Cie., (pavages d'asphalte) . . .	100.00
O. L. Hénault (pavages d'asphalte)	100.00
"Barber, Asphalt Paving Co." (pavages d'asphalte)	100.00
"Constructing & Paving Co." (pavages d'asphalte)	100.00
Laurin & Leitch (pavages d'asphalte)	100.00
"Constructing & Paving Co." (pose de blocs et d'asphalte)	100.00
"Sicily Asphaltum Paving So." (pose de blocs d'asphalte)	50 00

Bellhouse Dillon & Co. (asphalt pavements)	100 00
O. L. Hénault (asphalt pavements)	100 00
Barber Asphalt Pav'g Co. (asphalt pavements)	100 00
Constructing and Pav'g Co. (asphalt pavements)	100 00
Laurin & Leitch (asphalt pavements)	100 00
Constructing & Pav'g Co. (laying blocks and asphalt)	100 00
Sicily Asphaltum Pav'g Co. (laying asphalt blocks)	50 00

—De MM. C.-T. Christie & Cie. offrant de fournir des numéros de maisons en aluminium.

Résolu: Que MM. C.-T. Christie & Cie. soient priés de soumettre leurs prix, et que l'inspecteur de la Ville soit prié de se procurer, des contremaitres de sections, une liste des numéros de maisons et des noms de rues qui sont requis dans leurs sections respectives.

Il est en outre

Résolu: Que M. le président et l'inspecteur de la Ville soient autorisés à choisir le matériel voulu pour les numéros de maisons et les noms de rues, et à en acheter la quantité qu'ils jugeront nécessaire.

—De M. F.-D. Lawrence déclarant que la quantité de dalles de pierre de cinq et six pieds, commandée par la Ville, n'atteint pas le minimum de la quantité stipulée.

Résolu: Que M. Lawrence soit informé que la quantité minima des dalles de différentes dimensions réunies est de 20,000 verges carrées, ladite quantité minima étant formée des commandes des différentes dimensions, données par l'inspecteur de la Ville.

—De la "Montreal Street Railway Company" déclarant que le délai apporté à la construction de la double voie, sur l'avenue Mont-Royal, est dû à la difficulté qu'elle éprouve à se procurer des rails d'acier pour l'intersection des voies.

Résolu: Que ladite lettre soit déposée aux archives.

Il est de plus

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit prié d'accorder à la "Montreal Street Railway Company" la ligne du centre de l'avenue Mont-Royal, conformément aux lignes nouvelles homologuées.

—De propriétaires d'immeubles de la ruelle Saint-Pierre, quartier Papineau, demandant que la Ville se charge de la propriété de cette ruelle.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville pour en avoir des plans, des estimés, etc.

—De Mtre A.-J. Brooke-Claxton déclarant que les cochers attachés au poste de la rue Mance, près de l'avenue des Pins, refusent à M. Skinner de se servir du téléphone à ce poste.

Résolu: Que cette question soit déferée à l'inspecteur avec pouvoir de la régler.

—De MM. Laurin & Leitch déclarant qu'ils sont prêts à livrer 370 verges carrées de dalles de 5', et 370 verges carrées de dalles de 4' en grès d'Ohio scié.

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit prié d'arrêter le choix des endroits où lesdites dalles devront être déposées et de les faire livrer auxdits endroits.

—De M. W.-H. Arthur, au sujet des pavés "Hump" d'Arthur, pour rails en "T"

De MM. Chas. H. Leeds, Graham-R. Holly, et Paul Nash, respectivement maire, greffier et ingénieur de la Ville de Stamford (Conn.) recommandant l'emploi dudit pavé le long des rails en "T".

Résolu: Que M. W.-H. Arthur soit prié de soumettre des prix.

—De Mtre D.-L. Desbois se plaignant, au nom de MM. O. Martineau F.-X. Martin et de Dame James Tresidder, de ce que certains travaux en rapport avec la construction du tunnel de la rue Saint-Denis, ont été exécutés sur leurs propriétés.

Résolu: Que soit référée cette question à l'inspecteur de la Ville, avec prière de faire rapport à la prochaine assemblée.

—Du Bureau Provincial d'Hygiène sont soumis, par M. R.-S. Lea, ingénieur consultant, deux rapports l'un en date du 6 juillet dernier au sujet de la condition du champ d'épandage, et un autre rapport supplémentaire, en date du 8 juillet dernier, sur le même sujet.

Résolu: Que lesdits rapports soient déposés aux archives.

RAPPORTS

—De l'inspecteur de la Ville, soumettant des estimés du coût des améliorations à exécuter à la rue Centre, à partir de la rue d'Argenson jusqu'à l'avenue Atwater, et aussi de celles à exécuter à l'avenue Atwater, à partir de la rue Centre jusqu'à la rue Saint-Patrice.

—From C. T. Christie & Co., offering to supply aluminium house numbers.

Resolved: That Messrs. Christie & Co., be requested to submit quotations, and furthermore that the City Surveyor be instructed to procure from the section foremen a list of the house numbers and street names required in their respective sections.

It was furthermore

Resolved: That the chairman and the City Surveyor be authorized to select the material for the house numbers and street names and to purchase whatever quantity they may deem advisable.

—From Mr. F. D. Lawrence, stating that the quantity of five and six feet flagstone ordered by the City does not reach the stipulated minimum quantity.

Resolved: That Mr. Lawrence be informed that the minimum quantity of the various sizes combined is 20,000 sq. yds., the said minimum quantity being made up of the quantities of the various sizes ordered by the City Surveyor.

—From the Montreal Street Ry. Co., stating that the delay in connection with the double track on Mount-Royal ave., is due to the difficulty of securing the steel intersections.

Resolved: That said letter be filed.

It was furthermore

Resolved: That the City Surveyor be instructed to give the Montreal Street Ry. Co. the line of the centre of Mount-Royal ave., according to the new homologated lines.

—From proprietors of immovables situated on St. Pierre Lane, Papineau ward, requesting that said street be taken over by the City.

Referred to City Surveyor for plans, estimates etc.

—From A. J. Brooke-Claxton, advocate, stating that the cabmen stationed on Mance street near Pine Avenue, decline to permit Mr. Skinner to use the telephone in the kiosk at said stand.

Resolved: That the matter be referred to the City Surveyor with authority to settle it.

—From Messrs. Laurin & Leitch stating that they have 370 square yards of 5' flags and 370 square yards of 4' flags in Ohio sawed sandstone ready for delivery.

Resolved: That the City Surveyor be instructed to ascertain where said flagstone has to be laid, and to have it delivered where required.

—From W. H. Arthur, agent Arthur's "Hump" Rail Blocks, for "T" rails.

—From Chas. H. Leeds, Mayor, Graham R. Holly, City Clerk, and Paul Nash, City Engineer, all of Stamford, (Conn.) recommending the said paving block for use alongside "T" rails.

Resolved: That Mr. W. H. Arthur be required to submit quotations.

—From D. L. Desbois, advocate, on behalf of O. Martineau, F. X. Martin, and Mrs. James Tresidder, complaining that certain work in connection with the St. Denis street subway has been done on their property.

Resolved: That the matter be referred to the City Surveyor for a report for next meeting.

—From the Provincial Board of Health, a report July 6th 1904, from R. S. Lea, Consulting Engineer, regarding the condition of the sewage farm, also a supplementary report dated July 8th 1904, on the same subject.

Resolved: That said reports be filed.

REPORTS.

—From the City Surveyor submitting estimates of the cost of improving Centre street from d'Argenson street to Atwater, and also Atwater ave., from Centre street to St. Patrick street.

Cette question est renvoyée à la prochaine assemblée.
 —De l'inspecteur de la Ville au sujet de la construction d'un égout rue Davidson, à partir de l'extrémité de l'égout actuel sur une distance de 275 pieds vers le nord, ainsi qu'il a été recommandé par le Bureau de Santé.
Résolu: Qu'un rapport soit présenté au Conseil, recommandant qu'un drain de tuiles temporaire soit posé dans cette partie de la rue Davidson ci-haut mentionnée, devant coûter à peu près \$65.00 que devra payer la Ville.

—De l'inspecteur de la Ville déclarant que Mtre P.-G. Martineau, au nom de son client, M. Daniel Fraser, propriétaire du terrain qui longe le fossé du champ d'épandage, refuse la somme de \$20.00 de loyer annuel, mais qu'il accepterait \$25.00 par année, comme loyer pour le terrain en question.
Résolu: Que cette question soit référée à la Commission des Finances, recommandant que soit payée la somme de \$25.00 de loyer par année, pour ledit terrain, sujet, néanmoins, à l'approbation des avocats de la Ville.

—De l'inspecteur de la Ville soumettant des plans et estimés au sujet des travaux à exécuter rue Drolet, à partir de la rue des Carrières jusqu'au Boulevard Saint-Joseph, et ainsi des affidavits de MM. J.-B. Desautels, J.-B. Martineau et F.-X. Prénoveau qui déclarent que cette partie de la rue Drolet est ouverte au public depuis au-delà de 14 ans, et de M. Cyrille Lajoie qui déclare que ladite partie de ladite rue est ouverte au public depuis au-delà de 10 ans.

Résolu: Qu'un rapport soit présenté au Conseil, recommandant que la rue Drolet, à partir de la rue des Carrières jusqu'au Boulevard Saint-Joseph, soit inscrite et décrite au répertoire des rues comme rue publique, conformément à l'article 410 de la Charte de la Ville.

—De l'inspecteur de la Ville, un estimé du coût de la construction d'un trottoir permanent depuis le No 338 jusqu'au No 342 rue Centre.

Déposé sur le bureau.
 —Sur proposition de M. l'échevin Gallery, il est

Résolu: Que les avocats de la Ville soient priés de déclarer si la Ville a le droit de déverser les eaux du champ d'épandage dans la Rivière des Prairies et si, selon l'arrangement intervenu entre la Ville et le Rév. Frère Charest et autres, la Ville a le droit de construire un égout à partir du champ d'épandage jusqu'à la Rivière des Prairies.

—Il est
Résolu: Qu'un rapport soit présenté au Conseil recommandant d'opérer le virement du montant de \$225.00 voté en vue de payer la quote-part de la Ville pour l'engagement d'un gardien à la traverse à niveau de la rue Dominion, et que ce montant soit réparti comme suit:

Pour bouches d'égouts	\$100.00
Pour salaire d'un messenger	125.00
	<hr/>
	\$225.00

—**Résolu:** Que la "Montreal Street Railway Company" soit priée de faire circuler, sans délai, ses tramways sur sa ligne de ceinture de l'avenue Papineau et de la rue Dufferin.

—**Résolu:** Que l'inspecteur de la Ville soit prié de procurer un abri aux charretiers occupant un poste sur la rue des Commissaires près du marché Bonsecours, et aussi à ceux occupant un poste place Youville; de plus d'informer lesdits charretiers que la Commission étudiera la question de leur procurer un kiosque convenable lorsque ses fonds le lui permettront.

—Soumise une lettre de la "Montreal Light, Heat & Power Company" déclarant que la Ville aura à payer le coût de l'enlèvement du poteau de fer qui se trouve vis-à-vis de l'entrée du poste de pompiers No 9.

Résolu: D'autoriser l'inspecteur de la Ville à payer le coût de l'enlèvement dudit poteau.

—Les devis pour la construction de l'égout circulaire de 4' à partir de la Rivière des Prairies vers le champ d'épandage sont amendés ainsi qu'il suit:

Dans le premier paragraphe de la formule de la soumission, la clause référant aux dommages devra être biffée et remplacée par la suivante: "Et de payer toutes les réclamations en dommages-intérêts trouvées bien fondées et résultant des travaux nécessités dans la construction des égouts, et généralement par l'exécution dudit contract. Ces dommages, comprennent autant ceux causés à la personne qu'à la propriété généralement, à l'exception du dommage ou détriments causés à la culture qui se trouve dans la limite du droit de passage sur une longueur de trente (30) pieds seulement."

Consideration deferred until next meeting.
 —From the City Surveyor regarding the construction of a sewer in Davidson street, from end of present sewer to a distance of 275 feet northwards, as recommended by the Board of Health.

Resolved: That a report be made to Council recommending that a temporary tile pipe drain be laid in said part of Davidson street at an approximate cost of \$65.00 to be paid by the City.

—From the City Surveyor stating that the offer of \$20.00 per annum rental for the land alongside the sewage farm ditch has been refused by Mr. P. G. Martineau, advocate, on behalf of his client, Mr. Daniel Fraser, proprietor of the land in question. Mr. Martineau, however, agreed to settle for \$25.00 rental per annum.

Resolved: That the matter be referred to the Finance Committee with the recommendation that the sum of \$25.00 rental per annum be paid for the said land, subject to the approval of the City Attorneys.

—From the City Surveyor submitting a plan and estimates of the work to be done on Drolet street, from Carrières st., to Boulevard St. Joseph, also affidavits from J. B. Desautels, J. B. Martineau, and F. X. Prénoveau, declaring that said portion of Drolet street has been open to the public for more than fourteen (14) years, and from Cyrille Lajoie, declaring that the same has been open to the public for more than ten (10) years.

Resolved: That a report be made to Council recommending that Drolet street from Carrières st., to Boulevard St. Joseph be inscribed and described in the Register of streets as a public street, by virtue of article 410 of the City Charter.

—From the City Surveyor, an estimate of the cost of constructing a permanent sidewalk at No. 338 to 342 Centre street.

Laid on the table.
 —On motion of Ald. Gallery, it was

Resolved: That the City Attorneys be requested to state, if the City has the right to discharge water from the sewage farm into the Rivière des Prairies and also if according to the agreement between the City and Rev. Bro. Charest and others, the City has the right to construct a sewer from the sewage farm to the Rivière des Prairies.

—It was
Resolved: That a report be made to Council recommending that, the sum of \$225.00 voted to pay the City's share of a watchman for the proposed level crossing at Dominion street, be varied and applied as follows:

For gullies	\$100.00
For salary of a messenger	125.00
	<hr/>
	\$225.00

—**Resolved:** That the Montreal Street Ry. Co., be requested to operate the Papineau ave., and Dufferin street belt line without delay.

—**Resolved:** That the City Surveyor be instructed to lend a shelter to the carters stationed on Commissioners street, near Bonsecours street and also to the carters stationed at Place Youville and furthermore that the carters on said stands be informed that the Committee will consider the question providing them with a suitable kiosk when the available funds will permit.

—Submitted a letter from the Montreal Light, Heat & Power Co., stating that the City will be charged with the cost of removing the iron pole opposite the entrance to No. 9 fire station.

Resolved: That the City Surveyor be authorized to pay the cost of removing said pole.

—The specifications for the 4' circular sewer from the Rivière des Prairies towards the sewage farm were amended as follows:

In the first paragraph of the form of tender the clause referring to damages to be struck out and replaced by the following: "And to pay all claims for damages recognized as well founded, resulting from the carrying out of the work necessary for the construction of said sewers and for the execution of said contract generally. These damages shall comprise those caused to persons, as well as to property in general, excepting damages or destruction caused to crops within the limits of the right of way which shall be only thirty feet in width."

Dans le paragraphe No 3 des devis, les mots suivants sont ajoutés: "ne devant pas excéder un demi-mille des travaux."

Dans le paragraphe No 9 les mots: "sans que l'entrepreneur en reçoive la moindre rémunération" sont retranchés et remplacés par les suivants: "et la Ville paiera pour le dit bois à raison de \$15.00 le mille pieds, mesure de planche."

La partie du paragraphe No 18 concernant les briques biseautées est biffée.

Dans le paragraphe No 46, les mots "et résidant dans la Ville" sont biffés.

Dans le paragraphe No 55, les mots "\$2 par jour" sont remplacés par les mots: "\$2.25 par jour," et les mots: "dimanches et jours fériés exceptés, depuis le jour où les travaux commenceront jusqu'à leur parachèvement" sont retranchés et remplacés par les mots suivants: "pour chaque jour de travail, depuis le jour où le posage de la brique commencera jusqu'à la fin des travaux."

Ajournement jusqu'à jeudi prochain, à 10.30 a.m.

J.-H. DILLON,
Secrétaire.

In paragraph No. 3 of the specifications, the words: "not to exceed one half mile from the work" to be added.

In paragraph No. 9 the words: "for which no extra price will be allowed" to be replaced by the following: "and the City shall pay for the said wood at the rate of \$15.00 per 1000 feet board measure."

In paragraph No. 18, that portion referring to bevelled bricks to be struck out.

In paragraph No. 46 the words "residents of the City only." to be struck out.

In paragraph No. 55 the words "\$2.00 per diem" to be replaced by the words "\$2.25 per diem," and the words "Sundays and public holidays when no work can be done excepted, from the time the work commences" to be replaced by the following: "for each working day from the time the brick work commences."

Adjourned until Thursday next, at 10.30 a.m.

J. H. DILLON,
Secretary.

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de l'assemblée mensuelle du 11 juillet

(D'après les minutes du Conseil, Vol. 167, Page 26)

Son Honneur le maire H. Laporte occupe le fauteuil de la présidence.

Sont présents: MM. les échevins Vallières, Larivière, Saint-Denis, Robertson, Clearihue, Lévy, Dagenais, Lavallée, Robillard, Turner, Sadler, Ekers, Gallery, Wilson, Chaussé, L.-A. Lapointe, Bumbray, Ricard, Walsh, Nelson, Sauvageau, N. Lapointe, Stearns, Payette, Lemay, Couture, Hébert, DeSerres, Bastien, Marchand, Leclair, Proulx, Paquin et Duquette.

REQUETES, ETC.

1. De l'Association des Manufacturiers Canadiens demandant que soit amendé le règlement portant le No 313.

2. Du maire de Portland (O.) priant le Conseil d'envoyer des délégués au "American Mining Congress."

3. De M. l'abbé Chamy demandant qu'un local soit mis à sa disposition pour le culte religieux et pour l'enseignement. Renvoyées à la Commission des Finances.

4. De propriétaires demandant que la Ville se charge de la propriété de la ruelle Saint-Pierre. Renvoyée à la Commission de la Voirie.

5. Du "Automobile Club of Canada" demandant à être constitué réglementairement.

Renvoyée à la Commission de Police.

6. De la "Montreal Terminal Ry. Co." demandant plus d'éclairage.

7. De contribuables protestant contre l'établissement d'une scierie mécanique près de la rue Brant.

8. De M. B. Adduchis demandant l'autorisation d'ouvrir une cour à bois.

Renvoyées à la Commission des Incendies et de l'Éclairage.

9. De M. E.-W. Stephens remerciant le Conseil de la résolution de condoléance qu'il a votée au sujet de la mort de l'ex-échevin Stephens.

10. De l'Association des Médecins de Langue française remerciant le Conseil de ses faveurs.

11. De M. A. Rivet invitant le Conseil à assister à une tombola.

Déposées aux archives.

12. De l'Association des Manufacturiers Canadiens suggérant certaines modifications au projet de règlement au sujet de l'interdiction de construire des manufactures dans un certain district.

13. De contribuables du quartier Est protestant contre l'effacement des lignes d'homologation de la rue LeRoy.

Déposées sur le bureau.

14. De M. A.-T.-A. Chagnon demandant que soit réglée sa réclamation de \$91.00.

M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin BUMBRAY

Propose: Que ladite requête soit renvoyée à la Commission de la Voirie, afin de l'étudier et de faire rapport.

Le Conseil se partage sur cette proposition.

Pour: Lévy, Dagenais, Lavallée, Robillard, Turner, Wilson, Chaussé, L.-A. Lapointe, Bumbray, Ricard, Walsh,

CITY COUNCIL

Report of monthly Meeting, held the 11th of July.

(According to the minutes of Council, Vol. 167, Page 26.)

His Worship the Mayor H. Laporte, in the chair.

Present: Ald. Vallières, Larivière, St. Denis, Robertson, Clearihue, Lévy, Dagenais, Lavallée, Robillard, Turner, Sadler, Ekers, Gallery, Wilson, Chaussé, L. A. Lapointe, Bumbray, Ricard, Walsh, Nelson, Sauvageau, N. Lapointe, Stearns, Payette, Lemay, Couture, Hébert, DeSerres, Bastien, Marchand, Leclair, Proulx, Paquin and Duquette.

PETITIONS, ETC.

1. Canadian Manufacturers' Association, asking that by-law No. 313 be amended.

2. Mayor of Portland, (O.) inviting Council to send delegates to American Mining Congress.

3. Rev. Mr. Chamy, asking for rooms wherein to hold divine worship and teach school.

Referred to Finance Committee.

4. Proprietors asking that the City assume ownership of St. Pierre lane.

Referred to Road Committee.

5. Automobile Club of Canada to be incorporated.

Referred to Police Committee.

6. Montreal Terminal Ry. Co., for additional light.

7. Ratepayers against the establishment of a plaining mill near Brant street.

8. B. Adduchis for leave to open a wood-yard.

Referred to Fire and Light Committee.

9. G. W. Stephens thanking Council for resolution of condolence re demise of ex-ald. Stephens.

10. "Association des Médecins de langue française," thanking Council for courtesies extended.

11. A. Rivet inviting Council to attend a tombola.

Filed of record.

12. Canadian Manufacturers' Association suggesting certain amendments to proposed by-law re factories in a certain district.

13. Ratepayers East ward against the erasure of the homologated line of LeRoy street.

Laid on the table.

14. A. T. A. Chagnon to be paid his claim of \$91.00.

Moved by Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. BUMBRAY:

"That said letter be referred to the Road Committee for examination and report."

The Council divided thereon:

Yeas: Lévy, Dagenais, Lavallée, Robillard, Turner, Wilson, Chaussé, L. A. Lapointe, Bumbray, Ricard, Walsh,

Sauvageau, Lemay, Couture, Hébert, Leclaire et Duquette—17.

Contre: Vallières, Larivière, Saint-Denis, Robertson, Clearihue, Sadler, Ekers, Gallery, Nelson, N. Lapointe, Stearns, Payette, DeSerres, Bastien, Marchand, Proulx et Paquin—17.

Les voix étant également partagées, Son Honneur le Maire donne son vote prépondérant en faveur de ladite proposition qui est ainsi emportée, et il est

Résolu: En conséquence.

15. De M. F. Thompson au sujet des agens des tramways "Seeing Montreal" qui sollicitent les voyageurs.

M. l'échevin VALLIERES, appuyé par M. l'échevin CLEARIHUE

Propose: Que les avocats de la Ville et le chef de police soient priés de prendre les mesures nécessaires pour empêcher lesdits agents de solliciter les voyageurs, sur les rues.

Cette motion étant soumise aux voix, elle est emportée, (MM. les échevins Chaussé, Couture et Hébert dissidents.)

16. Sur proposition de M. l'échevin VALLIERES, appuyé par M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, il est

Résolu: Attendu que le répertoire des échevins de la Ville, tel que publié dans la Charte de ladite Ville (1899), mentionne le docteur A. Germain comme ayant été déqualifié, quand en réalité son élection a été simplement annulée, que soit rectifiée ladite erreur et que le docteur Germain soit informé de cette rectification.

17. Sur proposition de M. l'échevin LARIVIERE, appuyé par M. l'échevin DAGENAIS, il est

Résolu: D'accorder un congé de deux mois à M. l'échevin Marchand.

ACTES

18. Contrat entre la Ville et M. T. Paquin pour la construction d'un escalier de fer.

Sur proposition de M. l'échevin LEVY, appuyé par M. l'échevin BUMBRAY, il est

Résolu: Que ledit contrat soit approuvé et que Son Honneur le Maire et le greffier de la Ville soient autorisés à y apposer leur signature au nom de la Ville.

19. Quittance par la Ville de Montréal à Dame A. Carroll.

Sur proposition de M. l'échevin VALLIERES, appuyé par M. l'échevin SADLER, il est

Résolu: Que ladite quittance soit approuvée et que Son Honneur le maire et le greffier de la Ville soient autorisés à y apposer leur signature au nom de la Ville.

RAPPORTS

20. De la Commission des Finances à l'effet d'acquitter une réclamation de \$75 de M. A. Turcotte.

21. De la Commission des Finances à l'effet d'acquitter des réclamations se montant à \$571.15.

22. De la Commission des Finances à l'effet d'acquitter un mémoire de frais de MM. A. E. Poirier *et al.*

23. De la Commission des Finances à l'effet de notifier la "Montreal Water & Power Company" de poser une conduite d'eau rues De Fleurimont et Comte.

24. De la Commission des Finances à l'effet d'octroyer une somme de \$300 à l'Hôtel-Dieu pour service d'ambulance.

25. De la Commission des Finances recommandant de souscrire à un certain contrat de vente de M. A.-E. Vipond.

Sur proposition de M. l'échevin VALLIERES, appuyé par M. l'échevin EKERS, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

26. De la Commission des Finances à l'effet de vendre les matériaux de construction des propriétés appartenant à (1) M. J.-W. Hughes, rue Saint-Antoine; (2) à M. J.-W. Wilson, rue Notre-Dame Est.

Sur proposition de M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin SADLER, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient amendés en y ajoutant les mots suivants: "A condition, cependant, que lesdits MM. J.-W. Hughes et J.-W. Wilson consentent à ce que la Ville ne soit tenue responsable d'aucun dommage dans le cas où la Cour Supérieure refuserait d'homologuer le rôle d'expropriations," et que, ainsi amendés, lesdits rapports soient adoptés.

27. De la Commission des Finances à l'effet de charger M. A.-P. Pigeon de l'impression de la *Gazette Municipale*.

Sur proposition de M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin EKERS, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

28. De la Commission des Finances à l'effet d'octroyer une somme de \$10,000 à l'Exposition Industrielle de Montréal.

Sauvageau, Lemay, Couture, Hébert, Leclaire and Duquette—17.

Nays: Vallières, Larivière, St. Denis, Robertson, Clearihue, Sadler, Ekers, Gallery, Nelson, N. Lapointe, Stearns, Payette, DeSerres, Bastien, Marchand, Proulx and Paquin—17.

The votes being equally divided, His Worship the Mayor gave his casting vote in favor of said motion, which was carried, and it was

Resolved: Accordingly.

15. F. Thompson anent the question of the agens of the cars "Seeing Montreal" soliciting passengers.

Ald. VALLIERES moved, seconded by Ald. CLEARIHUE:

"That the City Attorneys and the Chief of Police be instructed to adopt the necessary measures in order to prevent said agents from soliciting passengers in the streets."

Said motion being put, the same was carried. (Ald. Chaussé, Couture and Hébert dissenting.)

16. On motion of Ald. VALLIERES, seconded by Ald. L. A. LAPOINTE, it was

Resolved: Inasmuch as in the list of aldermen of the City as published in the Charter of the said City, (1899) the name of Dr. A. Germain appears as having been disqualified whereas his election was simply annulled, that said error be rectified and that Dr. Germain be notified accordingly.

17. On motion of Ald. LARIVIERE, seconded by Ald. DAGENAIS, it was

Resolved: That two months' leave of absence be granted to Ald. Marchand.

DEEDS.

18. Contract between the City and T. Paquin for the construction of an iron staircase.

On motion of Ald. LEVY, seconded by Ald. BUMBRAY, it was

Resolved: That the same be approved of and that His Worship the Mayor and the City Clerk be authorized to sign the same on behalf of the City.

19. Acquittance by the City of Montreal to Dame A. Carroll.

On motion of Ald. VALLIERES, seconded by Ald. SADLER, it was

Resolved: That the same be approved of and that the Mayor and the City Clerk be authorized to sign the same on behalf of the City.

REPORTS.

20. From Finance Committee to settle claim of A. Turcotte for \$75.00.

21. From Finance Committee to settle claims amounting to \$571.15.

22. From Finance Committee to pay bills of costs of Messrs. A. E. Poirier *et al.*

23. From Finance Committee to notify Montreal Water & Power Co., to lay pipe in De Fleurimont and Comte streets.

24. From Finance Committee to grant a sum of \$300 to Hôtel-Dieu for ambulance service.

25. From Finance Committee recommending that a certain deed of sale from A. E. Vipond be concurred in.

On motion of Ald. VALLIERES, seconded by Ald. EKERS, it was

Resolved: That said reports be received and adopted.

26. From Finance Committee to sell building material of properties belonging to (1) J. W. Hughes, St. Antoine street; (2) J. M. Wilson, Notre-Dames street (east).

On motion of Ald. PAYETTE, seconded by Ald. SADLER, it was

Resolved: That said reports be amended by adding thereto the following words: "Conditionally, however, that the said J. W. Hughes and J. W. Wilson shall consent to hold the City harmless for all damages in the event of the Superior Court, refusing the homologation of the roll of expropriation."

And that so amended said reports be adopted.

27. From Finance Committee to entrust printing of *Municipal Gazette* to A. P. Pigeon.

On motion of Ald. PAYETTE, seconded by Ald. EKERS, it was

Resolved: That said report be received and adopted.

28. From Finance Committee to grant a sum of \$10,000 to the Industrial Exposition of Montreal.

M. l'échevin VALLIERES, appuyé par M. l'échevin EKERS,

Propose: Que ledit rapport soit adopté.

Et un débat s'ensuivant, et ladite motion étant soumise aux voix, le Conseil se partage:

Pour: Vallières, Larivière, Robertson, Lévy, Dagenais, Robillard, Turner, Chaussé, L.-A. Lapointe, Bumbay, Walsh, N. Lapointe, S'earns, Couture, Hébert, DeSerres, Bastien, Leclair, Proulx, Paquin et Duquette—21.

Contre: Saint-Denis, Clearihue, Lavallée, Sadler, Ekers, Wilson, Nelson, Payette, Lemay et Marchand—10.

Ladite proposition est ainsi affirmative, et il est *Résolu:* En conséquence.

29. De la Commission des Finances souscrivant aux rapports de la Commission de la Voirie pour la construction des égouts suivants: (1) rue Labelle, coût: \$6,830, payable par les propriétaires intéressés; (2) avenue des Pins, coût: \$5,000, payable, \$4,100 par les propriétaires intéressés; \$900 par la Ville; (3) rue Forsythe, coût: \$5,600, payable, \$4,000 par les propriétaires intéressés, \$1,600 par la Ville.

30. De la Commission des Finances souscrivant au rapport de la Commission de la Voirie demandant un crédit supplémentaire de \$100 afin de compléter l'égout de la rue Maisonneuve.

31. De la Commission des Finances souscrivant au rapport de la Commission de la Voirie demandant un crédit de \$300 pour la construction de trottoirs permanents rues Rivard et Saint-Henri.

32. De la Commission des Finances souscrivant au rapport de la Commission de la Voirie demandant que soit accordée à l'hôpital Notre-Dame la permission de construire un tunnel sous la rue Maisonneuve.

Sur proposition de M. l'échevin VALLIERES, appuyé par M. l'échevin LARIVIERE, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

33. De la Commission des Finances souscrivant au rapport de la Commission des Marchés à l'effet de placer au crédit de la Commission des Marchés le montant de l'assurance provenant de l'incendie des bâtisses du marché à bestiaux de l'Est.

Sur proposition de M. l'échevin VALLIERES, appuyé par M. l'échevin LEVY, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

34. De la Commission des Finances souscrivant, mais jusqu'à concurrence de \$500 seulement, au rapport de la Commission de l'Hygiène et des Statistiques demandant un crédit de \$4,000 pour établir des dispensaires pour la distribution du lait.

Sur proposition de M. l'échevin VALLIERES, appuyé par M. l'échevin DAGENAIS, il est

Résolu: Que ledit rapport de la Commission des Finances soit reçu et adopté.

35. De la Commission des Finances déclinant de souscrire à un rapport de la Commission de l'Incinération à l'effet de prolonger la durée de l'entreprise de l'enlèvement des charognes,

Sur proposition de M. l'échevin VALLIERES, appuyé par M. l'échevin EKERS, il est

Résolu: Que ledit rapport soit renvoyé à la Commission de l'Incinération.

36. De la Commission de la Voirie à l'effet d'accepter de la "Amherst Park Land Co." la rue Dufferin et d'autres rues.

37. De la Commission de la Voirie à l'effet de substituer des dalles de pierre au ciment dans la confection de certains trottoirs de la rue Ontario et de la rue Guy.

Sur proposition de M. l'échevin LARIVIERE, appuyé par M. l'échevin TURNER, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

38. De la Commission des Incendies et de l'Éclairage à l'effet d'acquitter un compte de 1903 de la "Canadian Rubber Co." (\$182.70.)

Sur proposition de M. l'échevin ROBERTSON, appuyé par M. l'échevin DUQUETTE, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

39. De la Commission des Incendies et de l'Éclairage à l'effet d'adjuger à la "Waterous Engine Works Co." un contrat pour la fourniture d'une pompe à vapeur au coût de \$5,900.

M. l'échevin ROBERTSON, appuyé par M. l'échevin DUQUETTE,

Propose: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

M. l'échevin WALSH, appuyé par M. l'échevin DAGENAIS, propose en

Amendement: Que ledit rapport soit amendé par le remplacement des mots: "Waterous Engine Works Co., de Brantford, Ont., au coût de \$5,900," par les mots: "Can-

Ald. VALLIERES moved, seconded by Ald. EKERS:

"That said report be adopted."

And a debate arising, said motion being put, the Council divided:

Yeas: Vallières, Larivière, Robertson, Lévy, Dagenais, Robillard, Turner, Chaussé, L. A. Lapointe, Bumbay, Walsh, N. Lapointe, Stearns, Couture, Hébert, DeSerres, Bastien, Leclair, Proulx, Paquin and Duquette—21.

Nays: St. Denis, Clearihue, Lavallée, Sadler, Ekers, Wilson, Nelson, Payette, Lemay and Marchand—10.

So it was carried and *Resolved:* Accordingly.

29. From Finance Committee concurring in the reports of the Road Committee for the construction of sewers in (1) Labelle street, cost \$6,830, payable by interested proprietors; (2) Pine avenue, cost \$5,000, payable, \$4,100 by interested proprietors; \$900 by City; (3) Forsythe street, cost, \$5,600, payable, \$4,000 by interested proprietors, \$1,600 by City.

30. From Finance Committee concurring in the report of the Road Committee for a further appropriation of \$100 to complete sewer in Maisonneuve street.

31. From Finance Committee concurring in the report of the Road Committee for an appropriation of \$300 for permanent sidewalks in Rivard and St. Henry streets.

32. From Finance Committee concurring in the report of the Road Committee to allow Notre-Dame Hospital to construct a tunnel under Maisonneuve street.

On motion of Ald. VALLIERES, seconded by Ald. LARIVIERE, it was

Resolved: That said reports be received and adopted.

33. From Finance Committee concurring in the report of the Market Committee to place insurance on buildings destroyed by fire at Eastern Cattle Market to credit of Market Committee.

On motion of Ald. VALLIERES, seconded by Ald. LEVY, it was

Resolved: That said report be received and adopted.

34. From Finance Committee concurring, but to the amount of \$500 only, in the report of the Hygiene and Statistics Committee for an appropriation of \$4,000 to establish depots for the supply of milk.

On motion of Ald. VALLIERES, seconded by Ald. DAGENAIS, it was

Resolved: That said report of the Finance Committee be received and adopted.

35. From Finance Committee declining to concur in a report of the Incineration Committee to extend contract for the removal of dead animals.

On motion of Ald. VALLIERES, seconded by Ald. EKERS, it was

Resolved: That the same be referred to the Incineration Committee.

36. From Road Committee to accept Dufferin and other streets from Amherst Park Land Co.

37. From Road Committee to substitute cement for flagstone for certain sidewalks on Ontario and Guy streets.

On motion of Ald. LARIVIERE, seconded by Ald. TURNER, it was

Resolved: That said reports be received and adopted.

38. From Fire and Light Committee to pay Canadian Rubber Co. an account of 1903 (\$182.70.)

On motion of Ald. ROBERTSON, seconded by Ald. DUQUETTE, it was

Resolved: That said report be received and adopted.

39. From Fire and Light Committee to award contract for a steam engine to Waterous Engine Works Co. for \$5,900.

Ald. ROBERTSON moved, seconded by Ald. DUQUETTE,

"That said report be received and adopted."

Moved in amendment by Ald. WALSH, seconded by Ald. DAGENAIS

"That said report be amended by erasing the words: "Waterous Engine Works Co., of Brantford, at the price of \$5,900" and substituting therefor the following: "Can-

dian Fire Engine Co., de London, Ont., au coût de \$5,500"
 et que, ainsi amendé, ledit rapport soit adopté.

Ledit amendement étant soumis aux voix le Conseil se partage:

Pour: Lévy, Dagenais, Turner, Ekers, Wilson, Ricard et Walsh—7.
Contre: Vallières, Larivière, Saint-Denis, Robertson, Clearihue, Robillard, Chaussé, L.-A. Lapointe, Bumbray, N. Lapointe, Stearns, Bastien, Leclair, Proulx, Paquin et Duquette—16.

Ledit amendement est ainsi négativé.
 La motion principale étant soumise aux voix est emportée, et il est

Résolu: En conséquence.

40. De la Commission des Incendies et de l'Éclairage à l'effet de permettre à M. J. Hoolahan d'établir un engin à vapeur au No 2401 rue Notre-Dame.

Sur proposition de M. l'échevin ROBERTSON, appuyé par M. l'échevin DUQUETTE, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté (M. l'échevin Dagenais dissident.)

41. De la Commission des Incendies et de l'Éclairage demandant un crédit de \$2,400 pour les ateliers de réparations.

Renvoyé à la Commission des Finances.

42. De la Commission de l'Aqueduc à l'effet d'adjuger des contrats pour la fourniture de charbon, de tuyaux de fonte,

etc.
 Sur proposition de M l'échevin CLEARIHUE, appuyé par M. l'échevin BUMBRAY, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

43. De la Commission de l'Hygiène et des Statistiques demandant un téléphone pour le bureau de l'ingénieur sanitaire; (2) souscrivant à la recommandation de Son Honneur le Maire au sujet de l'analyse de l'eau fournie aux citoyens.

Renvoyés à la Commission des Finances.

Sur proposition de M. l'échevin VALLIERES, appuyé par M. l'échevin SAINT-DENIS,

Le Conseil ajourne au mardi 12 du courant, à 3 heures de relevée.

L.-O. DAVID,
 Greffier de la Ville.

RENE BAUSET,
 Asst. greffier de la Ville.

COMMISSION SPECIALE

Au sujet de la fermeture des magasins à bonne heure

Compte rendu de l'Assemblée du 12 juillet.

Sont présents: MM. les échevins Couture, président, Proulx, Bastien, L.-A. Lapointe, Nelson, Wilson, Paquin et N. Lapointe.

—Le secrétaire fait rapport que conformément aux instructions qu'il a reçues il a envoyé des invitations à se présenter devant la Commission, aux personnes suivantes:

MM. J.-A. Beaudry, secrétaire de la Fédération des Marchands, Arthur Lamalice, président de l'Association des

Commiss-Marchands, J.-O. Gareau, président de l'Association des Marchands-détailliers, L.-A. Lapointe, secrétaire de l'Association des débiteurs de liqueurs, J.-G. Wat-

son, président de l'Association des marchands de chaussures, G. Daunais, président de l'Association des débiteurs de tabac, A.-W.-D. Howell, président de l'Association des

Commiss-Marchands de gros, H. Jonas, président de la Chambre de Commerce française, H.-A.-A. Brault, président de la

Chambre de Commerce, E.-W. Hadrill, secrétaire du Board of Trade, A. Leduc, président de l'Association des bouchers, N. Chartrand, président de l'Association des

épiciers, F. Dubord, président de l'Association des commis-épiciers.

Le secrétaire fait aussi rapport qu'il a fait publier une annonce dans les journaux invitant tous les intéressés dans la question de la fermeture des magasins à bonne heure à se présenter devant la Commission pour y exposer leurs vues.

Soumises et lues les lettres suivantes:
 1. De la Chambre de Commerce du District de Montreal disant qu'il lui sera impossible de se faire représenter devant la Commission.
 2. De l'Association des marchands de gros disant que cette association ne s'intéresse pas au mouvement pour la fermeture des magasins à bonne heure.
 3. Du Board of Trade disant qu'il n'est pas prêt à exprimer d'opinion sur la question.

dian Fire Engine Co. of London, Ont., at the price of \$5,500" and that so amended said report be adopted."

Said amendment being put the Council divided:
Yeas: Lévy, Dagenais, Turner, Ekers, Wilson, Ricard and Walsh—7

Nays: Vallières, Larivière, St. Denis, Robertson, Clearihue, Robillard, Chaussé, L. A. Lapointe, Bumbray, N. Lapointe, Stearns, Bastien, Leclair, Proulx, Paquin and Duquette—16.

So it passed in the negative.
 The main motion being put it was carried and

Resolved: Accordingly.

40. From Fire and Light Committee to allow J. Hoolahan to erect a steam engine at No. 2401 Notre-Dame street.

On motion of Ald. ROBERTSON, seconded by Ald. DUQUETTE, it was

Resolved: That said report be received and adopted. (Ald. Dagenais dissenting.)

41. From Fire and Light Committee for an appropriation of \$2,400 for repair shop.

Referred to Finance Committee.

42. From Water Committee to award contracts for coal, iron pipe, etc.

On motion of Ajd. CLEARIHUE, seconded by Ald. BUMBRAY, it was

Resolved: That said report be received and adopted.

43. From Hygiene and Statistics Committee (1) for a telephone in the Sanitary Engineer's office; (2) concurring in the recommendation of His Worship the Mayor re analysis of the water supplied to the citizens.

Referred to Finance Committee.

On motion of Ald. VALLIERES, seconded by Ald. ST. DENIS

The Council adjourned until three o'clock on Tuesday, the 12th instant.

L. O. DAVID,
 City Clerk.

RENE BAUSET,
 Asst. City Clerk.

SPECIAL COMMITTEE

Respecting the early closing of stores.

Report of Meeting, held the 12th of July.

Present: Ald. Couture, chairman, Proulx, Bastien, L.-A. Lapointe, Nelson, Wilson, Paquin and N. Lapointe.

—The secretary reported that in accordance with instructions received, he had sent invitations to the following persons to come before the Committee, to wit:

Messrs. J. A. Beaudry, secretary Merchants' Union, Arthur Lamalice, président Merchants' Association, J. O. Gareau, président Retail Merchants' Association, L. A. Lapointe, secretary Victuallers' Association, J. G. Watson, président Boot and Shoe Association, G. Daunais, président Tobacco Dealers' Association, A. N. D. Howell, président Wholesale Dry Goods Merchants' Association, H. Jonas, président "Chambre de Commerce Française", H. A. A. Brault, président "Chambre de Commerce", A. W. Hadrill, secretary "Board of Trade", A. Leduc, président Butchers' Association, N. Chartrand, président Grocers' Association, F. Dubord, président Grocers' Clerks' Association.

The secretary also reported he had caused to be published in the newspapers, an advertisement inviting all those interested in the question of the early closing of stores, to come before the Committee to express their views.

Submitted and read the following letters:

1. From the "Chambre de Commerce du District de Montreal", stating it would be impossible for them to be represented before the Committee.

2. From the Wholesale Dry Goods Merchants, saying they took no interest in the movement for the early closing of stores.

3. From the Board of Trade, stating they were not ready to express an opinion upon the question at issue.

—Une requête signée par un grand nombre de marchands, demandant à la Ville de ne pas entraver le commerce par un règlement de fermeture des magasins à bonne heure.

Déposée sur la table.

—Les délégués suivants exposent les vues de leurs associations sur la question de la fermeture des magasins à bonne heure.

M. N. Chartrand, président de l'Association des épiciers, dit que l'association qu'il représente a adopté une résolution en faveur de la fermeture des épiceries, licenciées ou non, un soir par semaine.

Personnellement, il serait en faveur de fermer 2 ou 3 soirs par semaine.

—M. J.-A. Beaudry, secrétaire de la fédération des marchands, dit que l'association des épiciers a adopté une résolution sur une division de 25 contre 10 en faveur de fermer le jeudi soir.

—M. J. O. Gareau, président de l'association des marchands-détailliers, au nom de cette association recommande de fermer deux soirs par semaine à 7 heures, le mercredi et le jeudi à l'exception de la veille des fêtes. S'il n'y a pas possibilité d'obtenir deux soirs, il consentirait à un soir.

Il ajoute que nécessairement il faudrait que tous les marchands ferment.

Il faudrait aussi que les municipalités des alentours adoptent un règlement de fermeture à bonne heure semblable à celui de Montréal.

—M. J.-G. Watson, président de l'association des marchands de chaussures, au nom de ladite association, favorise le mouvement de fermer un soir par semaine, mais s'oppose à deux soirs.

—M. G. Daunais, président de l'association des marchands de tabac, demande au nom de l'association qu'il représente qu'une clause soit insérée dans le règlement pour exempter les marchands de tabac de fermer à bonne heure.

—M. Larivière, de la maison Amiot, Lecours et Larivière, au nom des marchands de fer, se déclare favorable à la fermeture de 2 soirs par semaine.

Il dit que fermer deux soirs ne nuirait en rien au commerce, mais qu'il y aurait du danger de fermer plus de 2 soirs.

—M. Lorge, marchand chapelier, s'oppose énergiquement à la fermeture des magasins à bonne heure et soumet une requête signée par un grand nombre de marchands contre ce projet.

—M. J.-B.-A. Lanctot, marchand et manufacturier de gants et de corsets, s'oppose avec énergie au projet de fermer les magasins à bonne heure.

—M. Havard, au nom de l'association de la fermeture à bonne heure, demande que tous les magasins soient fermés 4 soirs par semaine. Il déclare représenter les vues de 5000 commis de Montréal.

—M. J.-A. Jacob, président de l'Union des commis-marchands, approuve le mouvement de fermer les magasins à bonne heure et laisse à la Commission le soin de déterminer les soirs que lesdits magasins devront être fermés.

—M. Poirier, au nom de l'association des commis-épiciers, endorse le projet de fermer 4 soirs par semaine.

—M. l'échevin L.-A. Lapointe, au nom de l'association des débitants de liqueurs, s'oppose à ce que les hôteliers soient inclus dans le projet de règlement pour la fermeture à bonne heure.

—M. J. Lamoureux, au nom de l'association des bouchers, se déclare favorable à la fermeture des magasins 2 soirs par semaine.

Le président remercie les délégués de leurs remarques et la Commission s'ajourne.

JULES CREPEAU.

Secrétaire.

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de l'assemblée du 12 juillet (assemblée mensuelle ajournée)

(D'après les minutes du Conseil, Vol. 167, Page 38)

Son Honneur le maire H. Laporte occupe le fauteuil de la présidence.

Sont présents MM. les échevins Vallières, Larivière, Saint-Denis, Robertson, Clearihue, Lévy, Lavallée, Robillard, Turner, Sadler, Ekers, Gallery, Ames, Wilson, Lapointe, (L.-A.) Bumbray, Ricard, Walsh, Nelson, Sau-

—A petition, signed by a great number of merchants, was read, asking the City not to interfere with trade by enacting a by-law for the early closing of stores.

Laid on the table.

—The following delegates expressed the views of their respective associations upon this early closing question:

—Mr. N. Chartrand, president of the Grocers' Association said the body he represented had adopted a resolution favoring the early closing of licensed or non-licensed groceries, one evening each week.

Personally, he would, he declared, favor closing up two or three nights a week.

—Mr. J. A. Beaudry, secretary of the Merchants' Union said that the Grocers' Association had adopted a resolution upon a division of 25 against 10, favoring closing Thursday evenings.

—Mr. J. O. Gareau, president of the Retail Merchants' Association, recommended, on behalf of that body, to close two evenings a week at 7.30 (Wednesday and Thursday), the eve of holidays excepted. If two evenings could not be obtained, he would consent to one.

He added it necessarily followed that all merchants would be obliged to close up, and that adjoining municipalities would also have to pass a similar by-law.

—Mr. J. G. Watson, president of the Boot and Shoe Merchants' Association, on behalf of the same, favored closing up one night a week, but was against two nights.

—Mr. G. Daunais, president of the Tobacco Dealers' Association, requested, on behalf of the association he represented, that a clause be inserted in the by-law, exempting tobacco dealers from closing up.

—Mr. Larivière, of the firm of Amiot, Lecours and Larivière, on behalf of the hardware merchants, declared he was in favor of closing up two nights a week.

He believed closing up two nights a week, would not in the least affect the trade, but more than two nights might be attended with some danger.

—Mr. Lorge, hatter, strongly opposed the early closing of stores, and submitted a numerously signed petition against that movement.

—Mr. J. B. A. Lanctot, merchant and glove and corset manufacturer, expressed himself strongly against the project.

—Mr. Havard, on behalf of the early closing association asked that all stores be closed four nights a week. He said he represented the views of 5000 clerks in Montreal.

Mr. J. A. Jacob, president of the Merchants' Clerks' Union, approved of the movement, and leaved it to the Committee to determine the nights the stores were to be closed up.

—Mr. Poirier, on behalf of the Grocers' Clerks' Association endorsed the closing up four nights a week.

—Ald. L. A. Lapointe, on behalf of the Licensed Victuallers' Association objected to hotel keepers being included in the proposed early closing by-law.

—Mr. J. Lamoureux, on behalf of the Butchers' Association, favored the early closing up two nights a week. The chairman thanked the delegates for their remarks and the Committee

Adjourned.

JULES CREPEAU,
Secretary.

CITY COUNCIL

Report of adjourned monthly Meeting, held the 12th of July (According to the minutes of Council, Vol. 167, Page 38.)

His Worship the Mayor H. Laporte in the chair.

Present: Ald. Vallières, Larivière, S. Denis, Robertson, Clearihue, Lévy, Lavallée, Robillard, Turner, Sadler, Ekers, Gallery, Ames, Wilson, L. A. Lapointe, Bumbray, Ricard, Walsh, Nelson, Sauvageau, N. Lapointe, Stearns, Couture,

vageau, Lapointe, (N.) Stearns, Couture Hébert, DeSerres, Bastien, Marchand, Leclair, Proulx, Paquin et Duquette.

Hébert, DeSerres, Bastien, Marchand, Leclair, Proulx, Paquin and Duquette.

ACTES

DEED.

1. Vente par la Ville de Montréal à M. Mandel. Sur proposition de M. l'échevin VALLIERES, appuyé par M. l'échevin EKERS, il est Résolu: Que ledit acte de vente soit approuvé et que Son Honneur le maire et le greffier de la Ville soient autorisés à y apposer leur signature au nom de la Ville.

1. Sale by the City of Montreal to M. Mandel. On motion of Ald. VALLIERES, seconded by Ald. EKERS, it was Resolved: That said deed of sale be approved of and that His Worship the Mayor and the City Clerk be authorized to sign their names on behalf of the City.

ORDRE DU JOUR

ORDER OF THE DAY.

2. Etant lu l'ordre du jour pour adopter en troisième lecture un règlement concernant la construction des manufactures dans un certain district, M. l'échevin VALLIERES, appuyé par M. l'échevin L. A. LAPOINTE, Propose: Que ledit règlement soit maintenant lu une troisième fois. M. l'échevin LAVALLEE, appuyé par M. l'échevin CLEARIHUE, propose en Amendement: Que tout autre examen dudit règlement soit différé jusqu'à ce qu'ait eu le temps de faire rapport au Conseil la Commission spéciale instituée le 27 juin. Ledit amendement étant soumis aux voix, le Conseil se partage:

2. The order of the day being read for the 3rd. reading of a by-law concerning the erection of manufactures in a certain district, Moved by Ald. VALLIERES, seconded by Ald. L. A. LAPOINTE, "That said by-law be now read a third time." Moved in amendment by Ald. LAVALLEE, seconded by Ald. CLEARIHUE: "That further consideration of said by-law be deferred until such time as the Special Committee appointed on the 27th June, shall have reported to Council."

Pour: Robertson, Clearihue, Lavallée, Robillard, Turcard, Walsh, Ekers, Gallery, Ames, Wilson, Bumbray, Ricard, Hébert, Nelson, Sauvageau, N. Lapointe, Stearns, DeSerres, Bastien, Marchand et Leclair—22. Contre: Vallières, Lévy, L.-A. Lapointe, Proulx, Paquin, et Duquette—6. Ledit amendement est ainsi emporté, et il est Résolu: En conséquence. M. l'échevin Vallières offre alors sa démission comme membre de la Commission spéciale concernant la construction des manufactures dans un certain district. Cette offre de résignation est déposée sur le bureau.

Said amendment being put, The Council divided: Yeas: Robertson, Clearihue, Lavallée, Robillard, Turner, Sadler, Ekers, Gallery, Ames, Wilson, Bumbray, Ricard, Walsh, Nelson, Sauvageau, N. Lapointe, Stearns, Hébert, DeSerres, Bastien, Marchand and Leclair—22. Nays: Vallières, Lévy, L. A. Lapointe, Proulx, Paquin and Duquette—6. So it was carried and Resolved: Accordingly. Ald. Vallières then tendered his resignation as a member of the special committee re factories in a certain district, which said resignation was Laid on the table.

3. Etant lu l'ordre du jour pour adopter en deuxième et troisième lectures un règlement pour l'installation souterrains des conduits électriques, Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin WILSON, il est Résolu: Que ledit projet de règlement soit renvoyé à la Commission spéciale des conduits souterrains.

3. The order of the day being read for the 2nd and 3rd reading of a by-law to provide for the laying of electric wires underground, On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. WILSON, it was Resolved: That said draft of by-law be referred to the Special Committee on underground conduits.

4. Etant lu l'ordre du jour pour adopter en deuxième et troisième lectures un règlement à l'effet d'établir un fonds de retraite, Est différé l'examen de cedit règlement.

4. The order of the day being read for the 2nd and 3rd reading of a by-law to establish a superannuation fund, Further consideration of said by-law was deferred.

5. Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un avis de motion de M. l'échevin Lévy à l'effet de reprendre le vote émis le 25 mai 1904 sur l'adoption de la clause 2 du projet de règlement concernant les marchés, Sur proposition de M. l'échevin LEVY, appuyé par M. l'échevin BUMBRAY, il est (sur division des voix) Résolu: Que le vote émis à la séance du Conseil du 25 mai 1904, sur la motion proposant l'adoption de la clause 2 du projet de règlement concernant les marchés, soit maintenant repris en considération et abrogé.

5. The order of the day being read to consider a notice of motion by Ald. Lévy to reconsider the vote taken on the 25th May 1904, on the adoption of clause 2 of the draft of by-law concerning markets, On motion of Ald. LEVY, seconded by Ald. BUMBRAY, it was (on division) Resolved: That the vote taken at the meeting of Council of the 25th May 1904, on the motion to adopt section 2 of the draft of by-law concerning markets, be now reconsidered and repealed.

6. Etant lu l'ordre du jour pour adopter en deuxième et troisième lectures un règlement amendant les règlements Nos. 296 et 302 concernant les marchés, Sur proposition de M. l'échevin LEVY, appuyé par M. l'échevin BUMBRAY, il est Résolu: Que le Conseil reprenne en considération, en deuxième lecture, ledit règlement (M. l'échevin L.-A. Lapointe dissident).

6. The order of the day being read for the 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-laws Nos. 296 and 302 concerning markets, On motion of Ald. LEVY, seconded by Ald. BUMBRAY, it was Resolved: That the Council do now resume consideration of said by-law in second reading, (Ald. L. A. Lapointe dissenting.)

La section 2 et les sous-sections 1, 2, 3, 4, 7 et 8 étant lues, elles sont agréées (MM. les échevins Vallières, et L.-A. Lapointe dissidents).

Section 2 and sub-sections 1, 2, 3, 4, 7 and 8 being read, they were agreed to. (Ald. Vallières and L. A. Lapointe dissenting.)

La section 3 étant lue, elle est agréée (MM. les échevins Clearihue et L.-A. Lapointe dissidents).

Section 3, being read, it was agreed to. (Ald. Clearihue and L. A. Lapointe dissenting.)

Les sections 4 et 5 étant lues, elles sont agréées (M. l'échevin L.-A. Lapointe dissident).

Sections 4 and 5 being read, they were agreed to. (Ald. L. A. Lapointe dissenting.)

Ledit règlement est alors adopté en deuxième lecture. M. l'échevin LEVY, appuyé par M. l'échevin BUMBRAY, Propose: Que la règle 79 soit suspendue et que ledit règlement soit maintenant lu une troisième fois. Le Conseil se partage sur cette proposition.

Said by-law was then read a second time. Moved by Ald. LEVY, seconded by Ald. BUMBRAY, "That rule 79 be suspended and that said by-law be now read a third time." The Council divided:

Pour: Saint-Denis, Robertson, Clearihue, Lévy, Lavallée, Robillard, Turner, Sadler, Gallery, Wilson, Chaussé, Bumbray, Ricard, Walsh, Sauvageau, N. Lapointe, Couture, DeSerres, Proulx, Paquin et Duquette—21.

Yeas: St. Denis, Robertson, Clearihue, Lévy, Lavallée, Robillard, Turner, Sadler, Gallery, Wilson, Chaussé, Bumbray, Ricard, Walsh, Sauvageau, N. Lapointe, Couture, DeSerres, Proulx, Paquin and Duquette—21.

Contre: Vallières, Ames, L.-A. Lapointe, Bastien et Leclaire—5.

Ladite proposition est ainsi emportée et ledit règlement est conséquemment lu une troisième fois.

Sur proposition de M. l'échevin LEVY, appuyé par M. l'échevin BUMBRAY, il est

Résolu: Que ledit règlement soit grossoyé et qu'il soit présenté à Son Honneur le Maire, et au greffier de la Ville pour qu'ils le signent (MM. les échevins Vallières et L.-A. Lapointe dissidents).

7. Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération une motion de M. l'échevin Hébert à l'effet de suggérer au Gouvernement Fédéral un emplacement pour la construction d'un nouvel hôtel des postes.

M. l'échevin HEBERT, appuyé par M. l'échevin COUTURE,

Propose: Attendu que le développement de la Ville de Montréal, durant le dernier quart de siècle, requiert la construction d'un nouvel hôtel des postes plus en rapport avec les besoins grandissants de la Ville;

"Attendu que le nouvel hôtel des postes devra être situé dans la localité pouvant le mieux convenir au public;

"Attendu que la rue Saint-Laurent divise à peu près la Ville de Montréal en deux parties égales, au point de vue topographique aussi bien qu'au point de vue des nationalités, et se trouve en outre l'une de nos principales artères commerciales;

"Attendu que l'intersection de ladite rue Saint-Laurent avec la rue Saint-Jacques, à la Côte Saint-Lambert, constitue le centre du trafic, à cause surtout des nombreuses lignes de tramways qui passent à cet endroit ou dans les environs immédiats;

"Attendu que les édifices situés dans le district de croisement de cesdites rues, limité par les rues Saint-Jacques, Côte Saint-Lambert, Saint-Gabriel et Craig, constitue, au point de vue de la situation topographique ainsi qu'au point de vue des commodités du commerce, à cause du voisinage du Palais de Justice, de l'Hôtel de Ville et des banques, un emplacement idéal pour l'établissement d'une institution de cette nature;

"Qu'il soit *Résolu*

"Que le gouvernement de la Puissance soit instamment prié d'arrêter de préférence, pour la construction d'un nouvel hôtel des postes en cette Ville, le choix d'un emplacement à l'intersection des rues Saint-Laurent et Saint-Jacques, c'est-à-dire sur la localité bornée par les rues Saint-Jacques, Côte Saint-Lambert, Saint-Gabriel et Craig.

M. l'échevin AMES, appuyé par M. l'échevin ROBERTSON, propose en

Amendement: Que l'étude de cette question soit différée à six mois.

Le Conseil se partage sur cet amendement:

Pour: Vallières, Robertson, Clearihue, Turner, Sadler, Ames et Walsh—7.

Contre: Saint-Denis, Lévy, Lavallée, Robillard, Wilson, Chaussé, L.-A. Lapointe, Bumbray, Ricard, Sauvageau, Couture, Hébert, DeSerres, Bastien, Leclaire, Proulx, Paquin et Duquette—18.

Ledit amendement est ainsi négatif.

La motion principale étant soumise aux voix,

Le Conseil se partage:

Pour: Saint-Denis, Lévy, Lavallée, Robillard, Wilson, Chaussé, L.-A. Lapointe, Bumbray, Ricard, Sauvageau, Couture, Hébert, DeSerres, Bastien, Leclaire, Proulx, Paquin et Duquette—18.

Contre: Vallières, Robertson, Clearihue, Turner, Sadler, Ames et Walsh—7.

Ladite motion est ainsi emportée et il est

Résolu: En conséquence.

8. Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un rapport de la Commission spéciale re demande de la Compagnie du Chemin de Fer Pacifique Canadien à l'effet de poser des rails sur certains rues et de fermer lesdites rues.

M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin LAVALLEE,

Propose: Que ledit rapport soit rejeté.

M. l'échevin CHAUSSE, appuyé par M. l'échevin BUMBRAY, propose en

Amendement: Que ledit rapport ne soit pris en considération qu'au mois de septembre prochain.

Ledit amendement étant soumis aux voix,

Le Conseil se partage:

Pour: Vallières, Saint-Denis, Robertson, Lévy, Turner, Sadler, Gallery, Wilson, Chaussé, Bumbray, Ricard

Nays: Vallières, Ames, L. A. Lapointe, Bastien and Leclaire—5.

So it was carried, and said by-law was accordingly read a third time.

On motion of Ald. LEVY, seconded by Ald. BUMBRAY, it was

Resolved: That said by-law be engrossed and presented to His Worship the Mayor and the City Clerk for their signatures. (Ald. Vallières and L. A. Lapointe dissenting.)

7. The order of the day being read, to consider a motion by Ald. Hébert to suggest to the Federal Government, a site for the erection of a new post-office,

Ald. HEBERT moved, seconded by Ald. COUTURE:

"Whereas the development of Montreal during the past quarter of century requires the erection of a new post-office more in keeping with the ever increasing wants of the City;

"Whereas the new post-office should be located in the most suitable site for the convenience of the public;

"Whereas St. Lawrence street about divides the City of Montreal into two equal parts, both from a topographical and national standpoint, and constitutes of itself one of its most important commercial thoroughfares;

"Whereas the intersection of said St. Lawrence street with St. James street, at St. Lambert Hill constitutes the centre of traffic owing, chiefly, to the numerous street railway lines established at that place or in its immediate vicinity;

"Whereas the block of buildings situated at the intersection of said streets and bounded by St. James street, St. Lambert Hill, St. Gabriel and Craig streets, realizes, both by its topographical location in respect of the large commercial thoroughfares and by its proximity to the Court House, the City Hall and the banks, an ideal site for the location of an institution of that kind;

Be it *Resolved:*

"That the Dominion Government be urged to give the preference, for the building of the new post-office in this City, to the intersection of St. Lawrence and St. James streets, that is to say, to the site lying between St. James street, St. Lambert Hill, St. Gabriel and Craig streets."

Moved in amendment by Ald. AMES, seconded by Ald. ROBERTSON

"That consideration of this question be deferred for six months."

The Council divided on said amendment:

Yeas: Vallières, Robertson, Clearihue, Turner, Sadler, Ames and Walsh—7.

Nays: St. Denis, Lévy, Lavallée, Robillard, Wilson, Chaussé, L. A. Lapointe, Bumbray, Ricard, Sauvageau, Couture, Hébert, DeSerres, Bastien, Leclaire, Proulx, Paquin and Duquette—18.

So it passed in the negative.

The main motion being put,

The Council divided:

Yeas: St. Denis, Lévy, Lavallée, Robillard, Wilson, Chaussé, L. A. Lapointe, Bumbray, Ricard, Sauvageau, Couture, Hébert, DeSerres, Bastien, Leclaire, Proulx, Paquin and Duquette—18.

Nays: Vallières, Robertson, Clearihue, Turner, Sadler, Ames and Walsh—7.

So it was carried and

Resolved: Accordingly.

8. The order of the day being read to consider a report of the Special Committee on demand of the C. P. Ry. Co., to lay tracks on certain streets and to close said streets,

Moved by Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. LAVALLEE,

"That said report be rejected."

Moved in amendment by Ald. CHAUSSE, seconded by Ald. BUMBRAY:

"That consideration of said report be deferred, until next September."

Said amendment being put,

The Council divided:

Yeas: Vallières, St. Denis, Robertson, Lévy, Turner, Sadler, Gallery, Wilson, Chaussé, Bumbray, Ricard, Walsh, Sau-

Walsh, Sauvageau, Couture, Hébert, DeSerres, Leclaire, Proulx, Paquin et Duquette—20.

Contre: Clearihue, Lavallée, Robillard, Ames, L.-A. Lapointe et Bastien—6.

Ledit amendement est ainsi affirmatif, et il est

Résolu: En conséquence.
9. Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un rapport de la Commission des Finances, souscrivant, sous condition, à un rapport de la Commission des Parcs et Traverses demandant un crédit pour compléter la construction du poste d'observation du parc Mont-Royal.

M. l'échevin VALLIERES, appuyé par M. l'échevin SADLER,

Propose: Que le rapport de la Commission des Parcs et Traverses, tel qu'amendé par la Commission des Finances, soit adopté.

M. l'échevin ROBILLARD, appuyé par M. l'échevin PROULX, propose en

Amendement: Que tous les mots après les mots "deux mille dollars, seulement" du rapport de la Commission des Finances, maintenant devant le Conseil, en soient retranchés, et que, ainsi amendés, lesdits rapports soient adoptés.

Ledit amendement étant soumis aux voix, Le Conseil se partage:

Pour: Lévy, Lavallée, Robillard, Gallery, Wilson, Chaussé, L.-A. Lapointe, Bumbray, Ricard, Walsh, Sauvageau, N. Lapointe, Couture, Hébert, Bastien, Leclaire, Proulx, Paquin et Duquette—19.

Contre: Vallières, Saint-Denis, Robertson, Clearihue, Turner, Sadler et Ames—7.

Ledit amendement est ainsi affirmatif, et il est

Résolu: En conséquence.
10. Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un rapport de la Commission de la Voirie à l'effet de donner un nom au tunnel construit sous la voie du Chemin de Fer du Pacifique Canadien, au haut de la rue Saint-Denis,

Sur proposition de M. l'échevin VALLIERES, appuyé par M. l'échevin AMES, il est

Résolu: Que le tunnel mentionné dans ledit rapport de la Commission de la Voirie soit nommé "Tunnel Saint-Denis".

11. Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un rapport de la Commission des Parcs et Traverses à l'effet de louer au "Metropolitan Golf Club" une certaine maison située sur la Ferme Fletcher.

Sur proposition de M. l'échevin ROBILLARD, appuyé par M. l'échevin WALSH, il est

Résolu: Que ledit rapport soit adopté.

12. L'ordre du jour étant lu pour prendre en considération les avis de motions,

(1) De M. l'échevin Nelson, pour un règlement, abrogeant le règlement 281.

(2) De M. l'échevin Saint-Denis pour amender le règlement No. 74 re boutiques de barbiers.

(3) De M. l'échevin Dagenais pour amender le règlement No. 315.

Sur proposition de M. l'échevin GALLERY, appuyé par M. l'échevin SAINT-DENIS, il est

Résolu: Que le greffier de la Ville soit prié de préparer les règlements voulus, conformément auxdits avis de motions, et de les placer sur l'ordre du jour.

13. Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un rapport de la Commission de la Voirie à l'effet d'opérer le virement de la somme de \$2,205 afin de paver la rue Montmorency.

M. l'échevin GALLERY, appuyé par M. l'échevin TURNER,

Propose: Que ledit rapport soit adopté.

Le Conseil se partage:

Pour: Larivière, Robertson, Lévy, Lavallée, Robillard, Turner, Sadler, Gallery, L.-A. Lapointe, Ricard, Walsh, Sauvageau, N. Lapointe, Couture, Hébert, Bastien, Leclaire, Proulx et Paquin—19.

Contre: Vallières, Saint-Denis, Clearihue, Ames et Chaussé—5.

Ladite proposition est ainsi affirmative, et il est

Résolu: En conséquence.
14. Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un rapport de la Commission des Finances à l'effet de payer des comptes des Commissaires et des experts en rapport avec les expropriations de la rue Notre-Dame Est et de la Côte Saint-Lambert.

vageau, Couture, Hébert, DeSerres, Leclaire, Proulx, Paquin et Duquette—20.

Nays: Clearihue, Lavallée, Robillard, Ames, L. A. Lapointe and Bastien—6.

So it was carried and

Resolved: Accordingly.

9. The order of the day being read to consider a report of the Finance Committee concurring conditionally, in the report of the Parks and Ferries Committee for an appropriation to complete look-out on Mount-Royal par,

Moved by Ald. VALLIERES, seconded by Ald. SADLER,

"That the report of the Parks and Ferries Committee as amended by that of the Finance Committee be adopted."

Moved in amendment by Ald. ROBILLARD, seconded by Ald. PROULX,

"That all the words after the words "two thousand dollars only" of the report of the Finance Committee now before the Council, be struck therefrom and that so amended said reports be adopted."

Said amendment being put,

The Council divided:

Yeas: Lévy, Lavallée, Robillard, Gallery, Wilson, Chaussé, L. A. Lapointe, Bumbray, Ricard, Walsh, Sauvageau, N. Lapointe, Couture, Hébert, Bastien, Leclaire, Proulx, Paquin and Duquette—19.

Nays: Vallières, St. Denis, Robertson, Clearihue, Turner, Sadler and Ames—7.

So it was carried and

Resolved: Accordingly.

10. The order of the day being read to consider a report of the Road Committee to name subway under the C. P. R. tracks, at the head of St. Denis street,

On motion of Ald. VALLIERES, seconded by Ald. AMES, it was

Resolved: That the tunnel mentioned in said report of the Road Committee be named "St. Denis subway."

11. The order of the day being read to consider a report of the Parks and Ferries Committee to rent a certain house on Fletcher's Field to the Metropolitan Golf Club,

On motion of Ald. ROBILLARD, seconded by Ald. WALSH, it was

Resolved: That said report be adopted.

12. The order of the day being read to consider notices of motions:

(1) By Ald. Nelson for a by-law to repeal by-law No. 281;

(2) By Ald. St. Denis, to amend by-law No. 74 re barber shops;

(3) By Ald. Dagenais, to amend by-law No. 315;

On motion of Ald. GALLERY, seconded by Ald. ST. DENIS, it was

Resolved: That the City Clerk be instructed to prepare the necessary by-laws in accordance with said notices of motions and to give them their rank on the order sheet.

13. The order of the day being read to consider a report of the Road Committee to vary \$2,205 to pave Montmorency street,

Ald. GALLERY moved, seconded by Ald. TURNER, "That said report be adopted."

The Council divided:

Yeas: Larivière, Robertson, Lévy, Lavallée, Robillard, Turner, Sadler, Gallery, L. A. Lapointe, Ricard, Walsh, Sauvageau, N. Lapointe, Couture, Hébert, Bastien, Leclaire, Proulx and Paquin—19.

Nays: Vallières, St. Denis, Clearihue, Ames and Chaussé—5.

So it was carried and

Resolved: Accordingly.

14. The order of the day being read to consider a report of the Finance Committee, to pay accounts of commissioners and experts in connection with Notre-Dame street east and St. Lambert Hill expropriation:

Sur proposition de M. l'échevin VALLIERES, appuyé par M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, il est

Résolu: Que ledit rapport soit adopté (M. l'échevin Ames dissident).

15. Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un rapport de la Commission de la Voirie à l'effet d'opérer le virement d'une somme de \$75.00 pour la confection d'un trottoir de dalles de pierre et de goudron en face du No. 264 avenue Laval,

Sur proposition de M. l'échevin LARIVIERE, appuyé par M. l'échevin TURNER, il est

Résolu: Que ledit rapport soit adopté.

16. Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération une motion de M. l'échevin Vallières, à l'effet de révoquer une certaine résolution du Conseil adoptée le 14 juin dernier.

Il est

Ordonné: Que ledit ordre du jour soit biffé.

Sur proposition de M. l'échevin LAVALLEE, appuyé par M. l'échevin L.-A. LAPOINTE.

Le Conseil s'ajourne.

RENE BAUSET,

Ass. Greffier de la Ville.

JULES CREPEAU,

Ass. Greffier de la Ville.

COMMISSION DE POLICE

Compte rendu de l'assemblée du 13 juillet

Sont présents: MM. les échevins Saint-Denis, président, Stearns, Walsh, Marchand, Paquin, Wilson et Chaussé.

Résolu: Que soient reçus les rapports du chef de police demandant que trois constables soient congédiés du corps de police, mais que l'examen desdits rapports soit différé jusqu'à la prochaine assemblée.

—Sur proposition de M. l'échevin Stearns, il est

Résolu: Que le chef de police soit prié de faire exécuter la loi, passée par la Législature de Québec, astreignant les promeneurs en automobile de ne pas dépasser une vitesse de six milles à l'heure dans les rues de Montréal.

—La demande du No 278, constable Markey, pour un prolongement de 12 jours de ses vacances, est accordée, mais sans solde.

—Soumise, accompagnée d'une lettre de M. le recorder Weir, une résolution de la Commission des Finances suggérant de faire frapper une médaille pour commémorer les exploits de bravoure des membres du corps de police.

Il est

Résolu: Que soit remercié Son Honneur de sa bienveillante suggestion, et de lui faire savoir qu'il existe déjà, dans le département, une médaille frappée à cette fin.

—Il est

Résolu: Que M. le président et le chef de police, au nom de cette Commission, décernent au No 164, constable Batalon, la médaille à laquelle il a droit.

—La demande de M. D. Suetens, pour le crédit ordinaire en rapport avec le nettoyage du département de police à l'Hôtel de Ville, est accordée.

—La demande de "The Portable and Adjustable Balcony Co." est référée à la sous-commission de l'Hôtel de Ville.

—M. l'échevin Marchand

Propose: Qu'il soit accordée, comme par le passé, aux quatre officiers supérieurs du corps de police, à savoir: le sous-chef Campeau, les inspecteurs Leggett, McMahon et Lamouche, la somme de \$125.00 pour l'achat de leurs uniformes, et qu'ils soient requis de produire les factures des tailleurs qui leur auront fourni lesdits uniformes, et que la balance du crédit affecté aux "uniformes" soit donnée aux détectives et assistants-détectives aussitôt que la Commission des Finances aura voté le montant voulu.

M. l'échevin Chaussé propose en

Amendement: Que soit partagé au pro-rata le crédit actuel pour "uniformes" entre les détectives, assistants-détectives et les officiers en question, et qu'un rapport soit présenté au Conseil afin d'obtenir sa ratification.

Sur cet amendement, la Commission se partage:

Pour: Chaussé et Saint-Denis—2.

Contre: Wilson, Paquin, Marchand, Walsh et Stearns—5.

Ledit amendement est ainsi négatif.

La motion principale étant soumise aux voix, elle est affirmative sur la division suivante:

Pour: Wilson, Paquin, Marchand et Walsh—4.

Contre: Chaussé, Stearns et Saint-Denis—3.

Résolu: Qu'un rapport soit présenté au Conseil, de

On motion of Ald. VALLIERES, seconded by Ald. L. A. LAPOINTE, it was

Resolved: That said report be adopted, (Ald. Ames dissenting.)

15. The order of the day being read to consider a report of the Road Committee to vary \$75.00 for a flagstone and coal tar sidewalk in front of No. 264, Laval avenue:

On motion of Ald. LARIVIERE, seconded by Ald. TURNER, it was

Resolved: That said report be adopted.

16. The order of the day being read to consider a motion by Ald. Vallières to repeal a certain resolution of Council, adopted on 14th June 1904, said order of the day was

Ordered: To be struck.

On motion of Ald. LAVALLEE, seconded by Ald. L. A. LAPOINTE,

The Council adjourned.

RENE BAUSET,

Asst. City Clerk.

JULES CREPEAU,
Asst. City Clerk.

POLICE COMMITTEE

Report of Meeting, held the 13th of July.

Present: Ald. St. Denis, chairman, Stearns, Walsh, Marchand, Paquin, Wilson and Chaussé.

Resolved: To receive the reports of the Chief of Police, asking that three constables be dismissed from the force, but that action on same be deferred until the next meeting.

—On motion of Ald. Stearns, it was

Resolved: That the Chief of Police receive instructions to enforce the law passed in the Quebec Legislature, obliging all people driving automobiles, to drive said vehicles not faster than six miles an hour, through the streets of Montreal.

—The request of No. 278, constable Markey, for twelve days additional leave of absence was granted, but without pay.

—Submitted a resolution from the Finance Committee together with a letter from Recorder Weir suggesting the casting of a medal to commemorate bravery acts by members of the police force.

Resolved: To thank His Honor for his kind suggestion and to apprise him of the fact that there already exists in the Police Department a medal for said purpose.

It was

Resolved: That the chairman and Chief of Police act on behalf of this Committee in awarding to No. 164, constable Batalon, the medal he is entitled to.

—The request of D. Suetens for the usual appropriation for cleaning the City Hall for use of the police was concurred in.

—The request of the Portable and Adjustable Balcony Co., was referred to the City Hall sub-committee.

—Moved by Ald. Marchand.

"That the four superior officers of the police force, i. e. sub-chief Campeau, inspectors Leggett, McMahon and Lamouche, be granted this year as in the past, the sum of \$125.00 for the purchase of their uniforms and that they be obliged to produce their tailor's account for same; that the balance of the appropriation for "uniforms" be given to the detectives and assistant detectives as soon as the Finance Committee has voted the necessary amount.

Moved in amendment by Ald. Chaussé:

"That the present appropriation for "uniforms" be divided proportionately between the detectives, assistant detectives and officers in question and that a report be made to the City Council in order to obtain its ratification.

The Committee divided as follows on this amendment:

Yeas: Chaussé and St. Denis—2.

Nays: Wilson, Paquin, Marchand, Walsh and Stearns—5.

So the amendment was lost.

And the main motion being put, it was carried on the following division:

Yeas: Wilson, Paquin, Marchand and Walsh—4.

Nays: Chaussé, Stearns and St. Denis—3.

Resolved: That a report be made to the City Council

mandant d'opérer le virement de la somme de \$625 des "gages de constables" et de la transporter au titre des "contingents."

—Répondant à M. l'échevin Marchand, le chef Legault dit qu'il présentera à la prochaine séance un rapport sur les canoraux.

—M. l'échevin Nelson demande qu'il soit procédé à la nomination d'un huissier pour la Cour du Recorder.

Après délibération, il est

Résolu: De renvoyer cette question à la prochaine assemblée.

Ajournement.

JOHN-J. BARRY,
Secrétaire.

for permission to vary \$625.00 from "constables' wages" to "contingents."

—In answer to Ald. Marchand, Chief Legault said he would have a report on the corporals for the next meeting.

—Ald. Wilson asked that this Committee proceed to the appointment of a bailiff in the Recorders' Court.

The Committee deliberated and

Resolved: That this matter be deferred until next meeting.

Adjourned.

JOHN J. BARRY,
Secretary.

COMMISSION DES MARCHES

Compte rendu de l'assemblée du 14 juillet

Sont présents: MM. les échevins Lévy, président, Bumbray, Turner, Paquin et Ricard.

—Soumise une lettre de M. Tenencour, demandant à louer l'étal 27, à l'extérieur du marché Saint-Antoine.

Résolu: D'acquiescer à sa demande.

—Soumise une requête de l'Association des Bouchers demandant la construction d'une clôture à l'extrémité sud du marché à bestiaux de l'Est.

Résolu: Que le surintendant et M. T. Charpentier, entrepreneur, soient priés de se rendre sur les lieux, vendredi après-midi, afin d'étudier ce qu'il y aurait à faire à ce sujet, avec prière de faire rapport pour lundi le 18 du courant, quant au coût de cette entreprise.

—Soumise une soumission de MM. Charpentier et Chartrand, demandant \$50.00 pour la construction d'un égoût en bois à partir de l'abreuvoir jusqu'au canal principal, ainsi que la pose de trois poteaux avec madriers pour protéger l'abreuvoir en question au marché à bestiaux de l'Est.

Résolu: Que cette soumission soit acceptée au prix et conditions spécifiés dans leur dite soumission.

—Soumis un extrait des minutes du Conseil, en date du 11 juillet courant, plaçant au crédit du département des marchés le montant des assurances payé à la Ville pour les dommages causés par le feu au marché à bestiaux de l'Est.

Résolu: Que cet extrait des minutes soit reçu et accepté.

—La question de reconstruire l'étable détruite par le feu au marché à bestiaux de l'Est, etc., étant discutée,

Sur proposition de M. l'échevin Bumbray, il est

Résolu: Que M. L.-R. Montbriand, architecte, soit autorisé à préparer les plans et devis pour la reconstruction de l'étable incendiée au marché à bestiaux de l'Est, la réparation de deux autres endommagées, et reconstruire une certaine longueur de clôture; que ledit architecte devra recevoir 5% du prix accepté pour l'exécution des travaux en question, la préparation desdits plans et devis, et la surveillance des travaux; et dans le cas où ces travaux ne seraient pas exécutés, ledit architecte ne devra recevoir aucune compensation pour la préparation desdits plans et devis.

Il est aussi

Résolu: De prier M. C.-W. Spencer, surintendant général de transportation de la Compagnie du Pacifique Canadien, d'assister à une assemblée de la Commission, qui aura lieu lundi, le 18 du courant, à 3 heures p. m., afin de lui permettre d'examiner les plans des constructions en question, ainsi que d'exposer les suggestions qu'il aurait à faire relativement à ces travaux.

—Le surintendant fait rapport que M. T.-H. Carlin, secrétaire de la compagnie "Montreal Stock Yards" a l'intention de faire l'acquisition d'un balai automatique, soit neuf ou autrement, par l'entremise de la Commission de la Voirie, pour ladite compagnie, M. Carlin s'engageant à fournir la garantie qui lui sera exigée pour la confection d'un balai neuf.

Sur proposition de M. l'échevin Ricard, il est

Résolu: Que M. le président et le surintendant soient priés de s'informer, auprès de la Commission de la Voirie, du coût et conditions pour l'acquisition du balai en question.

—*Résolu:* Que M. le président soit prié d'attirer l'attention de la Commission de la Voirie sur le mauvais état

MARKET COMMITTEE

Report of Meeting, held the 14th of July.

Present: Ald. Lévy, chairman, Bumbray, Turner, Paquin and Ricard.

—Submitted a letter from M. Tenencour, asking that stall 27, outside of St. Antoine market, be rented to him.

Resolved: To acquiesce in said request.

—Submitted a petition from the Butchers' Association, asking that a fence be built at the south end of the Eastern cattle market.

Resolved: That the superintendent and Mr. T. Charpentier, contractor, be requested to pay a visit to the above premises Friday afternoon, so as to find out what should be done, and to report Monday the 18th instant, upon the cost of this work.

—Submitted a tender from Messrs. Charpentier and Chartrand, asking \$50 for constructing a wooden sewer, from the watering-trough to the main canal, and erecting three posts with planks for the purpose of protecting said watering-trough at the Eastern cattle market.

Resolved: That said tender be accepted at the price and under the conditions mentioned therein.

—Submitted an extract from the minutes of a meeting of Council held the 11th of July instant, placing at the credit of the Market Department, the amount of insurance paid to the City for damages caused by fire to the Eastern cattle market.

Resolved: That said extract be received and accepted.

—The question of rebuilding the stable destroyed by fire at the Eastern cattle market, having been discussed, it was

On motion of Ald. Bumbray,

Resolved: That M. L. R. Montbriand, architect, be authorized to prepare plans and specifications for rebuilding the above stable and for repairing two other damaged ones and to rebuild portion of a certain fence, said architect to receive 5% of the price agreed upon for the execution of the work in question, preparing said plans and specifications and overseeing the same. In case said work is not proceeded with and completed, said architect shall receive no compensation whatever for preparing said plans and specifications.

It was also

Resolved: To request Mr. C. W. Spencer, general transportation superintendent of the Canadian Pacific, to be present at a meeting to be held Monday the 18th instant at 3 p. m., so as to give him an opportunity of examining the plans of the above constructions, and of suggesting whatever he thinks proper respecting said work.

—The superintendent reported that Mr. T. H. Carlin, secretary of the Montreal Stock Yards, intended to purchase, through the Road Committee, for said company, an automatic sweeper, either new or second-hand, and that the latter would give the necessary guarantee for the construction of a new sweeper.

On motion of Ald. Ricard, it was

Resolved: That the chairman and the superintendent be requested to enquire of the Road Committee what it would cost to purchase said sweeper and under what terms it could be secured.

—*Resolved:* That the chairman be requested to direct the attention of the Road Committee to the bad state of

du pavage en asphalte posé sur la nouvelle place de marché LeRoyer, place Jacques-Cartier, l'automne dernier.

—Soumis les témoignages de différentes personnes ayant comparu à l'enquête de la Commission des Incendies, sur les causes du feu qui s'est déclaré au marché à bestiaux de l'Est, le 3 mai dernier.

—*Résolu*: Que la Compagnie, du Pacifique Canadien soit informée qu'elle devra prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir tout accident contre le feu, dans les constructions érigées sur le terrain du marché en question.

—La question de changer l'endroit du logis du gardien du marché Bonsecours étant discutée, il est

Résolu: De référer cette question à MM. les échevins Ricard et Bumbray, pour considération, avec prière de faire rapport.

Ajournement.

A. LEBLANC,
Secrétaire.

the asphalt pavement laid last fall on and around the new LeRoyer market place, Jacques Cartier square.

—Submitted the evidence of different witnesses who appeared at the enquiry which was held before the Fire Committee in connection with the fire which broke out at the Eastern cattle market on the 3rd of May last.

Resolved: That the Canadian Pacific Company be informed that it must take all necessary precautions against fire in the buildings erected on the cattle market grounds in question.

—The question of changing the Bonsecours market guardian's dwelling having been taken up, it was

Resolved: To refer the same to Ald. Ricard and Bumbray, requesting them to report thereon.

Adjourned.

A. LEBLANC,
Secretary.

COMMISSION DES INCENDIES ET DE L'ECLAIRAGE

Compte rendu de l'assemblée du 15 juillet

Sont présents: MM. les échevins Robertson, président, Nelson, Duquette, Sauvageau, Walsh, Dagenais et Proulx.

—Est soumise et lue une requête contre la reconstruction de la scierie mécanique de M. Masson, rue Brant et, pour appuyer cette requête, se présente une nombreuse délégation devant la Commission.

Finalement, la Commission décide de renvoyer la question aux avocats de la Ville avec prière de donner par écrit leur opinion sur la possibilité, pour la Ville, de refuser la permission d'ériger un édifice pour l'établissement d'une scierie, ou de reprendre ou annuler telle permission alors que l'a accordée l'inspecteur des édifices?

—A l'avenir, l'inspecteur des édifices aura à consulter la Commission avant que d'accorder des permis pour les constructions susceptibles de soulever des objections.

—Le département de l'éclairage est autorisé à placer les lumières qu'il faut au tunnel de la rue Saint-Denis.

—Est renvoyée au surintendant de l'éclairage une requête du "Terminal Railway" demandant plus d'éclairage sur son trajet.

—Est déposé sur le bureau un rapport des architectes sur les travaux extra nécessaires à la nouvelle caserne centrale.

—M. l'échevin Walsh et M. Beaulieu sont autorisés à faire réparer le toit du poste No 3.

—Il est décidé de louer la propriété de la rue Mill pour le reste de l'année courante et pour deux années après le 1er mai 1905.

M. l'échevin Walsh et le chef sont chargés de nommer les officiers et les hommes qu'il faut et d'aménager cette nouvelle station, le tout sujet à l'approbation de la Commission.

—Est approuvée la suggestion faite par le chef de faire mettre des roues et des moyeux plus forts à la nouvelle pompe de 1,000 gallons Waterous, d'autant plus que la compagnie s'est engagée à exécuter cette modification sans frais supplémentaires.

Ajournée à lundi, 18 du courant, à 2.30 hrs. p.m.

L.-A. D'AMOUR,
Secrétaire.

FIRE AND LIGHT COMMITTEE

Report of Meeting, held the 15th of July.

Present: Ald. Robertson, chairman, Nelson, Duquette, Sauvageau, Walsh, Dagenais and Proulx.

—Submitted and read a petition against the rebuilding of Mr. Masson's saw mill, on Brant street. Appeared also in this connection a large delegation in support of the petition.

The Committee finally decided to refer the whole matter to the City Attorneys for their opinion in writing as to whether the City can legally refuse the permission to erect a building for the purpose of establishing a saw mill, also if it can withdraw or cancel such permission when already granted by the Building Inspector.

—In future the Building Inspector will consult the Committee before granting permission for the erection of any objectionable structure.

—The light superintendent was authorized to properly light the St. Denis street tunnel.

—A request from the Terminal Railway, for more lights on the route of their cars, was referred to the Light Superintendent.

—A report from the architects on extra work required at the new central fire station, was laid on the table.

—Ald. Walsh and Mr. Beaulieu were authorized to have No. 3 station stable roof repaired.

—It was decided to rent the property on Mill street for the balance of the current year and for two years following, from the 1st of May 1905, Ald. Walsh and the Chief to appoint the required officers and men, and place the necessary appliances.

The whole subject to the approval by the Committee.

—The suggestion of the Chief to put on heavier wheels and axles on the new 1000 gallons Waterous steam fire engine was approved of, and the company will be so ordered they having expressed their willingness to make the change free of any extra charge.

Adjourned to Monday the 18th instant, at 2.30 p.m.

L. A. D'AMOUR,
Secretary.

CONSEIL MUNICIPAL

ASSEMBLEE SPECIALE DU 18 JUILLET.

ORDRE DU JOUR

RAPPORT

1. *Voirie*.—Pour accorder contrat pour l'égoût de la Rivière des Prairies à la ferme d'épuration.

REGLEMENT

2. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement re construction des édifices sur la rue Cherrier. (Lavallée).

L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.

CITY COUNCIL

SPECIAL MEETING OF THE 18th OF JULY.

ORDER OF THE DAY.

REPORT.

1. *Road*.—To award contract for sewer from River des Prairies to sewage farm.

BY-LAW.

2. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law re construction on Cherrier street. (Lavallée).

L. O. DAVID,
City Clerk.



Avis Public.

Reglement No 320

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le Conseil de la Cité de Montréal, en vertu des pouvoirs que lui confère la charte de ladite Cité, a adopté un règlement intitulé: "Règlement No 320 amendant les règlements Nos 296 et 302 concernant les marchés."

RENE BAUSET,
Ass.-Greffier de la Ville.

BUREAU DU GREFFIER DE LA CITÉ,
HOTEL DE VILLE,
Montréal, 13 juillet, 1904.

BUREAU des EXAMINATEURS des PLOMBIERS

Ce bureau se réunira mercredi, le 20 juillet, à 2 heures de l'après-midi, dans la salle des Plombiers du marché Saint-Laurent, rue Saint-Laurent, pour examiner les aspirants plombiers et maîtres-plombiers qui se présenteront.

ALCIDE CHAUSSE,
Secrétaire.

HOTEL DE VILLE,
Montréal, le 11 juillet, 1904.

Rue Sainte-Catherine

Dans l'instance de l'expropriation pour l'élargissement de la rue Sainte-Catherine, côté nord, de la rue Guy à la rue Saint-Mathieu, dans le quartier Saint-Antoine Ouest, maintenant Saint-André, de la Cité de Montréal.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que vendredi le vingt-deuxième jour de juillet courant, à dix heures et demie de l'avant-midi ou aussitôt que Conseil pourra être entendu, la Cité de Montréal fera application à la Cour Supérieure du District de Montréal, siégeant en division de pratique, chambre No. 31, au Palais de Justice de cette Cité, afin d'obtenir une extension de délai qui permette aux Commissaires nommés en cette instance de compléter leurs procédés.

ETHIER & ARCHAMBAULT,
Avocats de la Ville.

HOTEL DE VILLE,
Montréal, 15 juillet 1904.

RUE SAINT-GERMAIN

(Modification de lignes homologuées de la rue Saint-Germain, de la rue Ontario à la rue Nolan, dans le quartier Hochelaga de la Cité de Montréal).

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que la Cité de Montréal, par ses conseils et procureurs soussignés, présentera une requête à la Cour Supérieure du District de Montréal, dans la Province de Québec, siégeant comme division de pratique, en la chambre No. 31, au Palais de Justice de cette Cité, vendredi, le cinquième jour d'août prochain, à dix heures et demie de l'avant-midi ou aussitôt que conseil pourra être entendu, pour demander que le plan homologué du quartier Hochelaga de ladite Cité soit modifié en changeant les lignes homologuées de la rue Saint-Germain, de la rue Ontario à la rue Nolan, tel qu'indiqué sur le plan qui sera produit avec ladite requête.

L. J. ETHIER,
J. L. ARCHAMBAULT,
Procureurs de la Cité de Montréal.

HOTEL DE VILLE,
Montréal, 9 juillet 1904.



Public Notice.

BY-LAW No 320

PUBLIC NOTICE is hereby given that the Council of the City of Montreal, in virtue of the powers conferred upon it by the Charter of the said City, has adopted a by-law known as "By-Law No. 320 to amend By-Laws Nos. 296 and 302 concerning Markets."

RENE BAUSET,
Asst. City Clerk.

CITY CLERK'S OFFICE,
CITY HALL,
Montreal, July 13th, 1904.

BOARD OF EXAMINERS OF PLUMBERS

This board will meet on Wednesday, the 20th of July, at 2 o'clock, p. m., at Plumbers' Hall, St. Lawrence Market, St. Lawrence street, for the purpose of examining candidates desiring to qualify either as plumbers or as master-plumbers who will then and there come forward.

ALCIDE CHAUSSE,
Secretary.

CITY HALL,
Montreal, July 11th, 1904.

St. Catherine Street

In the matter of expropriation for the widening of St. Catherine Street, north side, from Guy Street to St. Matthew Street, in the St. Antoine West ward, now St. Andrews, of the City of Montreal.

PUBLIC NOTICE is hereby given that on Friday, the twenty-second day of July instant, at half-past ten o'clock in the forenoon, or as soon as Counsel can be heard, the City of Montreal will apply to the Superior Court for the District of Montreal, sitting in the Division of Practice, Room No. 31, at the Court House, in the said City, in order to obtain an extension of delay to permit the Commissioners appointed in this matter to complete their proceedings.

ETHIER & ARCHAMBAULT,
City Attorneys.

CITY HALL,
Montreal, 15th July, 1904.

ST. GERMAIN STREET

(Modification of Homologated Lines of St. Germain Street, from Ontario Street to Nolan Street, in the Hochelaga Ward of the City of Montreal).

PUBLIC NOTICE

PUBLIC NOTICE is hereby given that the City of Montreal will, by and through their undersigned Attorneys and Counsel, present to the Superior Court for the District of Montreal, in the Province of Quebec, sitting as practice division, in Room No. 31, at the Court House, of this City, on Friday, the fifth day of August, next, at half-past ten o'clock in the forenoon, or as soon as counsel can be heard, a petition asking that the homologated plan can be heard, a petition asking that the homologated plan of Hochelaga Ward, in the said City, be modified by altering the homologated lines of St. Germain street, from Ontario street to Nolan street, as indicated on the plan to be filed with said petition.

L. J. ETHIER,
J. L. ARCHAMBAULT,
City Attorneys.

CITY HALL,
Montreal, 9th July, 1904.

RUE SAINT-ANTOINE

(1^{re} SECTION.)

Dans l'instance de l'expropriation pour l'élargissement de la rue Saint-Antoine (1^{re} section), — côté sud, — de la rue Craig à la rue des Inspecteurs, dans le quartier Saint-Antoine, de cette Cité.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que la Cité de Montréal, par ses conseils et procureurs soussignés, présentera une requête à la Cour Supérieure du District de Montréal, dans la Province de Québec, siégeant en division de pratique (chambre No 31), au Palais de Justice de cette Cité, mardi, le vingt-sixième jour de juillet courant, à dix heures et demie de l'avant-midi, ou aussitôt que Conseil pourra être entendu, pour demander que les rapports et rapport supplémentaire d'évaluation des commissaires en cette instance, soient homologués à toutes fins que de droit.

L.-J. ETHIER,
J.-L. ARCHAMBAULT,
Avocats de la Cité.

HÔTEL DE VILLE,
Montréal, 13 juillet 1904.

RUE SAINT-PAUL

(Modification de ligne homologuée, (côté nord), depuis le coude à l'ouest de la rue Saint-Nicolas, jusqu'au côté est de la ruelle connue comme "Evans Court" et effacement depuis le côté est de ladite ruelle jusqu'au côté est de la rue McGill, dans le quartier Ouest de la cité de Montréal.)

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que la Cité de Montréal, par ses conseils et procureurs soussignés, présentera une requête à la Cour Supérieure du district de Montréal, dans la province de Québec, siégeant comme division de pratique en la chambre No. 31 au Palais de Justice de cette Cité, vendredi, le cinquième jour d'août prochain, à dix heures et demie de l'avant-midi, ou aussitôt que conseil pourra être entendu, pour demander que le plan homologué du quartier Ouest de ladite Cité soit modifié en effaçant la ligne homologuée sur le côté nord de la rue Saint-Paul, depuis le coude à l'ouest de la rue Saint-Nicolas jusqu'au côté est de la ruelle connue comme "Evans Court", pour la remplacer en prolongeant la ligne homologuée depuis la rue Saint-Nicolas vers l'ouest jusqu'au côté est de ladite ruelle "Evans Court", et de plus, en effaçant la ligne homologuée sur le côté nord de la rue Saint-Paul, depuis le côté est de ladite ruelle, jusqu'au côté est de la rue McGill, — tel qu'indiqué sur le plan qui sera produit avec ladite requête.

L.-J. ETHIER,
J.-L. ARCHAMBAULT,
Procureurs de la Cité de Montréal.

HÔTEL DE VILLE,
Montréal, 9 juillet 1904.

ST. ANTOINE STREET

(1st SECTION.)

In the Matter of Expropriation for the Widening of St. Antoine Street (1st Section), South Side—from Craig Street to Inspector Street—in the St. Antoine Ward of this City.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the City of Montreal, by their undersigned Attorneys and Counsel, will present to the Superior Court for the District of Montreal, in the Province of Quebec, sitting in the Practice Division (Room No. 31), at the Court House of this City, on Tuesday, the twenty-sixth day of July instant, at half-past ten o'clock in the forenoon, or as soon as Counsel can be heard, a petition asking that the valuation report and supplementary report of the Commissioners in this matter be homologated to all intents and purposes.

L. J. ETHIER,
J. L. ARCHAMBAULT,
City Attorneys.

CITY HALL,
Montreal, 13th July, 1904.

ST. PAUL STREET

Modification of the homologated line (north side) from the bend west of St. Nicholas street to the east side of the lane known as Evans Court, and erasure from the east side of the said lane to the east side of McGill street, in the West ward of the City of Montreal.

PUBLIC NOTICE

PUBLIC NOTICE is hereby given that the City of Montreal will, by and through their undersigned Attorneys and Counsel, present to the Superior Court for the District of Montreal, in the Province of Quebec, sitting as practice division, in Room No. 31, at the Court House of this City, on Friday, the Fifth day of August next, at half past ten o'clock in the forenoon, or as soon as Counsel can be heard, a petition asking that the homologated plan of the West ward of the said City be modified by erasing the homologated line on the North side of St. Paul street, from the bend west of St. Nicholas street to the East side of the lane known as Evans Court and replacing it by prolonging the homologated line from St. Nicholas street westwards to the East side of said Evans Court, and furthermore by erasing the homologated line on the North side of St. Paul street, from the East side of said Evans Court to the East side of McGill street, as indicated on the plan to be filed with said petition.

L. J. ETHIER,
J. L. ARCHAMBAULT,
City Attorneys.

CITY HALL,
Montreal, 9th July, 1904.

MUTATIONS DE PROPRIETES — TRANSFERS OF PROPERTIES

Quartier	No d'enr. gissement	Date de l'enregistrement	Date du Contrat	Vendeur	Acquéreur	No. du Cadastre	Etendue	Rue	Genre	Prix
Ward	Registration Number	Date of registration	Date of Deed	Vendor	Purchaser	Cadastral Number	Area	Street	Des-crip-tion	Price
MONTREAL—EST										
St Louis	60716	7 Jul. 1904	2 Juin 1904	N. Birtz Desmarteau	Jos. Gravel <i>et ux.</i>	6-9	6391	DeMontigny	B	\$8,750 00
Lafontaine	60721	" " "	" " "	Mendoza Langlois	A. N. A. Messier	1203-284 & 5	6450	St Hubert	L	3,000 00
Papineau	60728	" " "	9 Juin	Alexis Goulet	Ant. Milard	1101-104	4407	Plessis	B	3,000 00
St Marie	60722	" " "	4 Jul.	The Can. P. R. Coy	The Dom. Oil Cloth Coy	P. 1577	55048	Parthenais	L	26,147 80
Lafontaine	60729	" " "	30 Juin	Jos. Laporte	H. Lusier	1207-131	2256	Mentana	B	1,300 00
St Marie	60730	" " "	1 Juin	Rev. A. Provost	Jean April <i>et al.</i>	1359 127 & 129	7210	Dufresne Lane	B	2,000 00
St Laurent	60731	" " "	17 Mai	De J. O. Spencer	Ve R. Coogan	685	1134	Bleury	B	7,000 00
do	60733	" " "	" " "	Thos Barbeau <i>et al.</i>	Daniel Fort	331	12086	St Laurent	B	47,500 00
Papineau	60734	" " "	" " "	Mary Therrien	Frédéric Therrien	715 et 706	7676	Panet	B	2,800 00
St Jacques	60735	" " "	8 Jul.	Hy. L. Greaves	Vital Forest	P. 230	3800	Dubord	B	3,900 00
Lafontaine	60736	" " "	" " "	C. Lemay	Emil. Rochon	1203-271 et 72	6450	St Hubert	L	3,500 00
Papineau	60742	" " "	10 Jul.	Oct. Mignerou	Rev. J. H. Mignerou	499-4	1946	DeMontigny	B	1,500 00
St Marie	60745	" " "	" " "	L. B. Durocher	Jos. Avila Ranger	1467-3	1551	Ontario	B	980 00
do	60746	" " "	" " "	P. Roux	J. W. Riel	1598-56, 57, 166-624 & 5	2600	DeMontigny	B	5,900 00
St Louis	60747	" " "	" " "	F. D. Shallow	Alex. Pilon	903-250, 122	4011	Sanguinet	B	14,500 00
Papineau	60753	" " "	" " "	Alf. Paris <i>esqual.</i>	J. Bte Goulet	379	1773	St Alphonse	B	1,000 00
St Laurent	60757	" " "	" " "	H. D. Smith	Moses Yeruslavitz	P. 561	1429	Chenneville	B	4,750 00
St Louis	60761	" " "	31 Mai	P. Desjardins <i>et al.</i>	A. Lecompte <i>et al.</i>	498, 697, 493	13776	Av. H. de V. etc.	B	2,700 do
do	60762	" " "	29 Juin	do <i>et al.</i>	do	do	do	do	B	2,300 do
Papineau	60768	" " "	12 Jul.	P. McCall	J. N. Boucher	147	5740	Lagauchetière	B	3,000 00
MONTREAL—OUEST										
St George	139455	11 July 1904	4 July 1904	H. Laporte & al.	Laporte, Martin & Co. It	1190	7990	City Councillor's	B	5,088 04
"	139458	" " "	24 June	Jas D. Davis	Est James Burnett	1063	3439	Victoria Sqr., etc	B	Dettes.
St. Andrew	139465	" " "	" " "	F. May & al.	David Yuile	1589 4 & 5	8029	Guy	B	7,181 00
"	139459	" " "	" " "	Lambert Bélaïr	Sol. Lusher	1651-2	1522	Dorchester	B	4,500 00
HOCHELAGA & JACQUES-CARTIER										
Duvernay	107799	8 juillet 1904	4 juillet 1904	The Hon. G Adm. & Co	D. O'Bone	7-135	2080	Dufferin	B	4,029 65
St. Denis	107851	" " "	30 juin	The St. Denis Land Coy	Arthur Taylor	8 636	2500	Huntley	L	2,622 50
St. Jean Bte.	107885	" " "	8 juillet	Thos. Badenach	Nap. Deslauriers	482, 83 & 84	15,120	St. Urbain, etc.	B	11,000 00
St. Denis	107887	" " "	" " "	A. Vaillancourt	Oscar Proulx & al.	330 88	1680	Chambord	L	600 00
"	107897	" " "	" " "	Léonidas Villeneuve	Edouard Roy	197-118, 19 & 20	4818	St. Edouard	L	963 60
"	107898	" " "	" " "	Edouard Roy	Léonidas Villeneuve	197-36, 44, 47 & P. 45	4972	"	L	994 40
"	107899	" " "	" " "	La Corp. V de St Louis	Edouard Roy	197-125 & 6	3212	"	L	642 40
"	107773	" " "	28 juin	J. Prefontaine	Patrik Heney	325-339	1650	St. Hubert	L	500 00
"	107820	" " "	" " "	D. Masson	Alfred Masson	325 4 0 à 407 } 325-428 à 432 }	20710	St. André	L	7,070 00
Hochelaga	107906	" " "	8 juillet	The M. L. & M Coy.	Jos. Chapat	P. 80-189	1200	Moreau	B	1,015 25

{ B—Bâtisse; Building.
L—Lot; terrain vague.

P TERRAULT,
Régistrare de la Ville.



